

# Nancy, 2020 | BUDGET PRIMITIF RAPPORT DE PRÉSENTATION



#### **Engagements tenus!**

Ultime budget de la mandature 2014 - 2020, ce BP2020 vient clore une séquence de six années d'exercice des responsabilités municipales marquées du sceau de l'ambition, de la solidarité et de la responsabilité. Cette année, comme les précédentes, nous avons travaillé pour préparer l'avenir, de manière collective et concertée.

Surtout, et c'est le premier point que nous souhaitons partager avec vous, ce document grave dans la mémoire municipale le principe des engagements tenus. Dans un contexte national et international marqué par un cumul historique de transitions structurelles et de tensions sociales, nous avons tenu parole, à Nancy, et à l'euro près : pas de hausse des taux d'impôts, une dette stabilisée et une enveloppe d'investissement de 100 M€ pour développer et protéger la ville. Ce budget 2020 prolonge cette séquence, en portant notre niveau d'épargne brute à un niveau historique. Il faut remercier ici l'ensemble des agents municipaux qui ont assumé cet effort, monté les opérations, rendu un service public de grande qualité, en assumant la charge de nouveaux besoins en matière de sécurité et de réformes territoriales multiples.

En 2020, nos priorités permettent de prolonger les efforts fondateurs engagés les années précédents, en lien avec la Métropole du Grand Nancy. L'attractivité, l'éducation, la sécurité, la culture et la cohésion sociale feront l'objet d'opérations d'ampleur comme l'ouverture de la nouvelle pépinière culturelle et créative sur les Rives de Meurthe (L'Octroi), la poursuite des travaux sur le Grand Hôtel de la Reine, la livraison de la Villa Majorelle, le début des travaux sur le Palais des Ducs

de Lorraine, la finalisation du gymnase du Placieux ou encore une enveloppe de plus de deux millions d'euros pour la modernisation de nos écoles.

En 2020, enfin, la transition écologique que nous avons prise à bras le corps à partir de fin 2017 va continuer de se dérouler dans tous les quartiers en actes concrets, qui transforment progressivement Nancy. Nous proposons de créer de nouveaux îlots de fraîcheurs pour combattre les canicules (plantation d'arbres, végétalisation des façades, installation de fontaines et de brumisateurs...). D'accélérer les aménagements cyclables avec la Métropole du Grand Nancy, qui a doublé son enveloppe d'investissement dédiée au vélo. De finaliser l'aménagement de la Place de la Croix de Bourgogne et le renouvellement du parc de véhicules municipaux en énergie propre. De déployer le Plan Marche, avec de nouveaux bancs adaptés, la création de parcours en ville, l'embellissement de l'espace public. Et de poursuivre les travaux pour rafraîchir les écoles: jardins, isolation, changement d'enrobés...

Ce budget confirme notre ligne d'action depuis le début de ce mandat : maitrise des dépenses de fonctionnement et investissements soutenus en faveur du développement et de l'attractivité de notre ville.

Le Maire de Nancy

L'Adjoint en charge des finances

# **SOMMAIRE**

## Le budget par nature

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

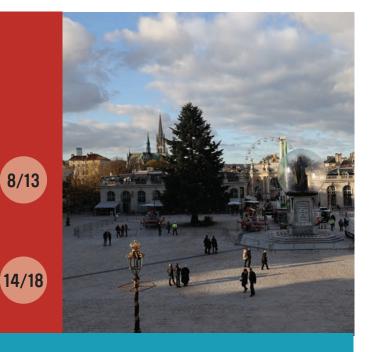
8/13

Les recettes de fonctionnement Les dépenses de fonctionnement

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement



## Le budget par politique publique

#### **RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ**

Développement économique et attractivité

Commerce

Culture

Relations internationales

Tourisme, valorisation du patrimoine

#### QUALITÉ DU CADRE DE VIE

37/42

Sécurité, libertés publiques

Cadre de vie, nature, espaces verts

Stationnement

Logement

#### **ÉPANOUISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE 43/65**

Petite enfance, politique familiale

Éducation

Cohésion sociale, santé

Jeunesse, sports, loisirs

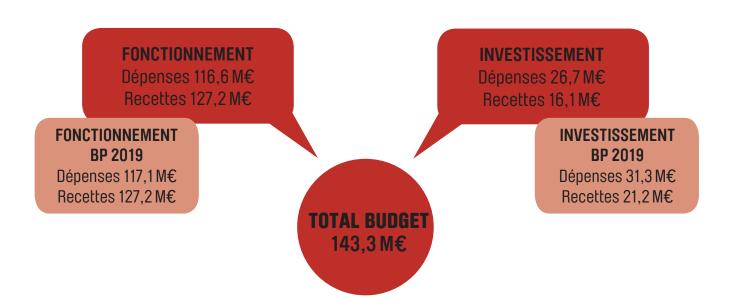
**GESTION DURABLE ET RESPONSABLE** 





#### L'équilibre du budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 consolidé (mouvements réels du budget principal et de ses budgets annexes hors flux internes) représente 143,3 M€ de dépenses réelles, dont 116,6 M€ en fonctionnement et 26,7 M€ en investissement.



Dernier budget du mandat, le Budget Primitif 2020 s'inscrit pleinement, comme tous ceux qui l'ont précédé, dans la stratégie budgétaire présentée en 2014 par l'équipe municipale. Il permet, à la fois, de concrétiser les principales opérations définies dans le projet de Ville et de poursuivre l'effort sans précédent engagé vers la transition écologique dans le cadre de la feuille de route « Nancy 2030, Cap sur la Ville écologique ».

Compte tenu de sa date ed vote, le budget 2020 n'intègre pas la reprise de l'excédent de l'exercice précédent qui a bénéficié à l'ensemble des budgets du mandat.

Dans le détail, tout les axes stratégiques de la politique budgétaire de la Ville, exposée dès 2015 dans le projet de Ville, sont pleinement respectés :

- Le budget est construit autour de taux de fiscalité stables afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des Nancéiens,
- Un niveau d'épargne de plus de 10,5 M€, sans reprise de résultat, pour garantir l'équilibre financier de la Ville à moyen terme et poursuivre l'investissement.
- Plus de 16 M€ de dépenses d'équipement pour concrétiser l'objectif des 100 M€ d'investissement sur le mandat.
- Une dette maîtrisée, entièrement sécurisée, qui ne dépassera pas l'encours de 109,6 M€ en début de mandat.

Les ratios attestant de la santé financière de la collectivité, et notamment la capacité de désendettement, concrétisent les importants efforts de gestion entrepris dans la plus grande transparence depuis le début du mandat.

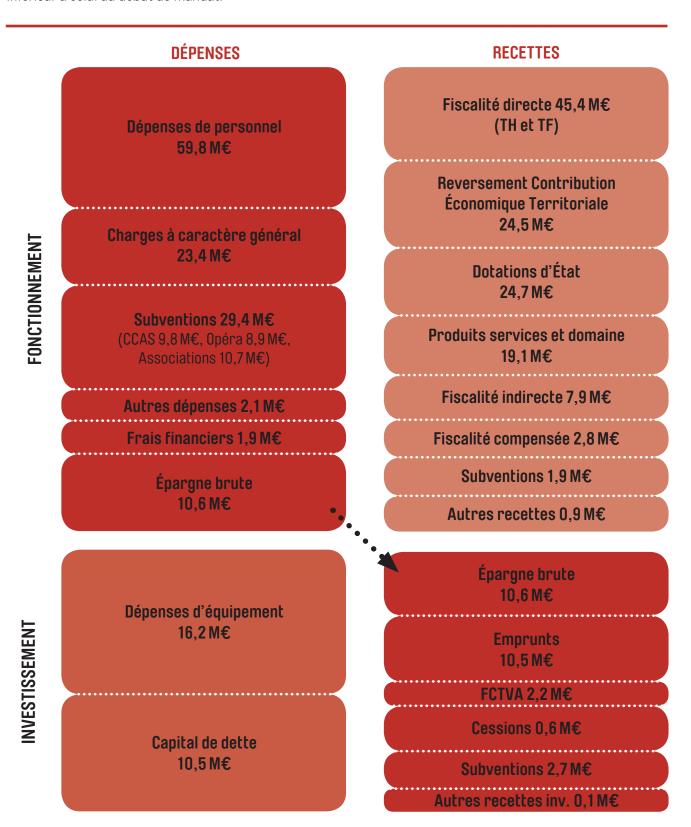


Par ailleurs, la Ville s'inscrit, cette année encore, parfaitement dans le cadre du contrat passé avec l'État en juin 2018. En effet, si ce dernier prévoit un plafond de progression des dépenses des collectivités à 1,2 %, de budget primitif à budget primitif, la Ville affiche une quasi stabilité de ces dépenses dans une approche consolidée.



#### La balance du budget primitif 2020

Le Budget Primitif 2020 prévoit un niveau d'épargne de 10,6 M€ (contre 8€ initialement prévus dans le Projet de Ville et 10,1 M€ en 2019) de sorte que la Ville de Nancy sans avoir augmenté les taux de fiscalité sur le mandat peut financer un programme d'investissement de plus de 16 M€ sans faire progresser son encours de dette qui reste inférieur à celui du début de mandat.

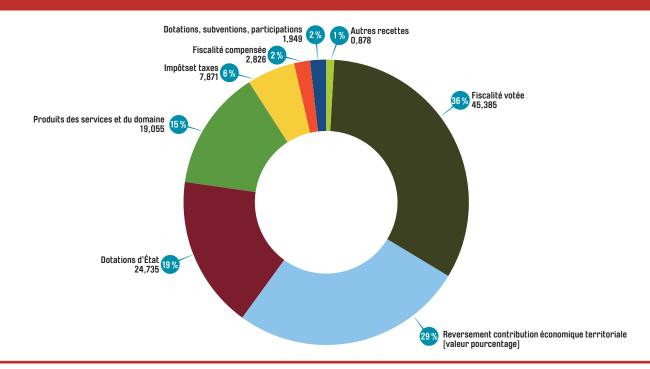




### Les recettes de fonctionnement

En première lecture, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville restent quasiment stables entre 2019 et 2020. Pour autant, il convient de rappeler que, contrairement à l'année dernière, ces dernières n'intègrent pas la reprise par anticipation de l'excédent N-1. A périmètre constant, on retrouve une légère dynamique avec une progression qui se monte à 1,6 %. Le produit des services et du domaine progressent, sans augmentation tarifaire, dans la mesure où les recettes de stationnement de surface intègrent désormais ce poste. Les recettes fiscales augmentent à hauteur de la seule progression des bases, La part de fiscalité compensée par l'État et les dotations de l'État progressent par rapport au budget précédent dans la mesure où elles avaient été légèrement sous-évaluées. Après plusieurs années de baisse, ces dernières représentent désormais moins de 20 % des ressources courantes de la Ville (contre 30 % en 2013).

#### RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN M€



#### Les recettes fiscales

Les recettes de la fiscalité directe comprennent en premier lieu la taxe d'habitation et les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties). Elles représentent 45,385 M€, soit 36 % des recettes de fonctionnement.

Ce montant est calculé par rapport aux bases notifiées par l'État pour l'exercice 2019, dont on retrouve l'évolution dans le tableau ci-dessous. Depuis 2017, l'actualisation des bases n'était plus votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances, mais elle était désormais directement indexée sur l'inflation réelle constaté au mois de novembre.

A l'heure où ce document a été rédigé, le Projet de Loi de Finances 2020 prévoit de conserver ce mécanisme pour la base de taxe foncière (l'estimation du Trésor sur la base de ce mécanisme conduirait à un taux de 1,6 %) mais prévoit, dans le cadre de la future suppression de la taxe d'habitation, de retenir pour les bases de cette dernière une actualisation conforme à l'indice des prix à la consommation, connu en septembre 2019, soit 1,009.

Sans présager des futures évolutions, dans le cadre de l'examen de la Loi de Finances 2020, ce sont donc ces hypothèses qui seront retenues pour le budget primitif 2020. Il convient également d'ajouter, qu'il n'est prévu aucune augmentation des taux de fiscalité conformément aux engagements municipaux tenus depuis le début de mandat.

Le budget primitif retient également une hypothèse prudente de rôles complémentaires à hauteur de 0,085 M€ soit la moitié du montant perçu par la Ville en 2018.

Les différentes variables déterminant le montant de recettes prévues sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation Bases	193,325	197,854	198,004	197,811	199,420	205,996	207,850
Évolution de la base de n-1 à n	1,18%	2,34%	0,08%	-0,10%	0,81%	3,30%	0,90%
Produit	22,078	22,595	22,612	22,59	22,774	23,525	23,736
Taxe foncière sur les propriétés bâties Bases	157,438	160,292	162,391	163,366	166,620	170,205	172,928
Évolution de la base de n-1 à n	1,37%	1,81%	1,31%	0,60%	1,99%	2,15%	1,60%
Produit	19,585	19,94	20,201	20,323	20,728	21,174	21,512
Taxe foncière sur les propriétés non bât. Bases	0,268	0,263	0,262	0,251	0,253	0,287	0,291
Evolution de la base de n-1 à n	-3,40%	-1,87%	-0,34%	-4,37%	0,71%	13,28%	1,60%
Produit	0,047	0,046	0,046	0,044	0,044	0,050	0,051
Produit total	41,71	42,581	42,86	42,957	43,546	44,748	45,300

A noter que, conformément aux engagements pris en début de mandat, les propositions budgétaires sont bâties sur la base d'une stabilité des taux de fiscalité. Ainsi ces derniers seraient maintenus pour la neuvième année consécutive afin de garantir le pouvoir d'achat des Nancéiens.

2020 verra également la mise en œuvre de la troisième phase de la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur



leur résidence principale (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). A ce jour, il s'agit d'un dégrèvement. L'État se substitue donc au contribuable pour le paiement de l'imposition, ce qui sera totalement neutre pour les recettes fiscales de la Ville.

Il convient également de noter que la Loi de Finances 2020 prévoit le prolongement du rétablissement du bénéfice de la demi-part fiscale aux veufs et veuves ayant eu un enfant.

Dans ce poste de recettes, on trouve également la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.) reversée par le Grand Nancy, en partie, aux communes membres qui est composée de :

- L'attribution de compensation qui correspond au produit de la Taxe Professionnelle perçu par la Ville avant 2001. Cette attribution se monte en 2020 à 21,052 M€ soit un montant stable par rapport à 2019.
- La dotation de solidarité communautaire à répartir (DSCR) qui s'établit à 3,470 M€ intégrant le reversement des charges afférentes au fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le poste fiscalité compensée englobe l'intégralité des allocations compensatrices versées par l'État. Ces dernières visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entrainé une perte de produit fiscal pour les collectivités. La variation de ce poste de recettes est toujours difficile à prévoir. Dans le cadre d'une approche prudentielle, le budget primitif prévoit une baisse de 5% par rapport aux montants notifiés en 2019 soit 2,826 M€.

#### Les recettes de la fiscalité indirecte

En très légère augmentation par rapport à l'année dernière, ce poste de recettes est valorisé à hauteur de 7,871 M€ et représente 6% des recettes de fonctionnement. Depuis la réforme de la dépénalisation du stationnement payant, dont le produit est désormais considéré comme un produit du domaine, ce poste recouvre désormais principalement les droits de mutation (4,200 M€) stable par rapport à 2019 dans un contexte où le marché immobilier se porte bien, la taxe sur l'électricité (2,000 M€) stable par rapport à l'année dernière et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (0,350 M€).

#### Les dotations d'État

Ces dernières représentent désormais moins de 20 % des recettes de fonctionnement contre près du tiers en 2013. Dans l'attente de la notification du montant par les services de l'État, il ne s'agit que d'une prévision. Le montant retenu au budget est de 24,735 M€. Il est basé sur les hypothèses suivantes :

- Stabilité de la Dotation Forfaitaire hors écrêtement par rapport au montant notifié en 2019,
- un écrêtement supplémentaire évalué à 0,105 M€,
- un maintien de la Dotation Générale de Décentralisation de droit commun.
- 0,275 M€ de Dotation Générale de Décentralisation au titre du projet de Bibliothèque Nationale de Référence,
- une progression de 2 % de la Dotation de Solidarité Urbaine.

#### Les produits des services et du domaine

Ce poste valorisé à hauteur de  $19,055\,\mathrm{M}\odot$  représente  $15\,\%$  des recettes réelles de fonctionnement. Il inclut les droits de stationnement pour un montant de  $3,790\,\mathrm{M}\odot$ . C'est également sur ce poste de recettes que l'on retrouve le produits des forfaits post-stationnement pour  $1,2\,\mathrm{M}\odot$ .

Globalement, on peut distinguer trois postes:

- Les recettes perçues auprès des usagers des services publics : la restauration scolaire, l'accueil dans les centres de loisirs sans hébergement, les parkings, ou les entrées dans les musées pour une recette globale de 13,850 M€,
- le remboursement du personnel permanent mis à disposition, à titre onéreux, auprès de l'Opéra National de Lorraine pour un montant total de 1,196 M€,
- enfin la troisième composante regroupe dans le chapitre 75 les recettes issues de l'exploitation des domaines public et privé de la Ville (loyers et redevances d'occupation du domaine) à hauteur de 3,072 M€.



La répartition des produits des services et du domaine dans les politiques publiques de la Ville se présente ainsi :

Politique publique	Montant (M€)
Développement économique	0,048
Commerce	0,596
Culture	3,830
Tourisme et valorisation du patrimoine	0,251
Cadre de vie, nature et espaces verts	1,848
Stationnement	6,894
Logement	0,016
Petite enfance et politique familiale	0,628
Éducation	2,849
Cohésion sociale et santé	0,139
Jeunesse, sports et loisirs	0,759
Gestion durable et responsable de l'institution	1,198
Total	19,055

La politique publique «Petite enfance et politique familiale» intègre la participation de la CAF au titre du contrat enfance intégralement reversée au C.C.A.S. (estimée à 0,628 M€ contre 0,622 M€ en 2019).

# Les dotations, subventions et participations

Il s'agit des recettes perçues par la Ville auprès de ses partenaires publics et privés dans le cadre de la conduite de ses projets. En 2020, l'inscription budgétaire est valorisée à hauteur de 1,949 M€, en légère diminution par rapport à l'année précédente, dont 0,519 M€ de mécénat, 0,588 M€ de la CAF pour les activités périscolaires et l'accueil des enfants dans les centres de loisirs, 0,673 M€ en provenance de l'État et enfin 0,200 M€ de la participation de la Région pour le chantier de restauration des collections du Musée Lorrain.

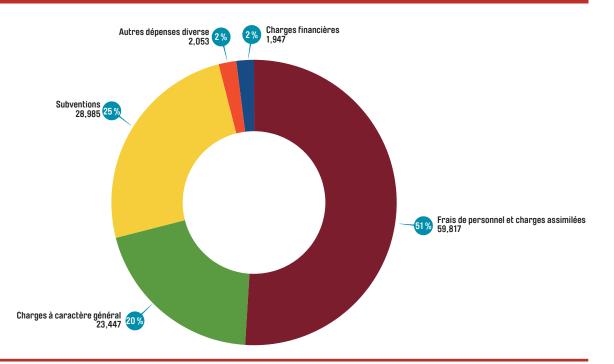
#### Les autres recettes

Ce poste regroupe le versement des indemnités suite à sinistre, les contentieux, ainsi que le reversement des indemnités journalières et les participations de l'État à l'emploi de contrats uniques d'insertion.

# Les dépenses de fonctionnement

Dans un souci constant de bonne gestion, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,41 % par rapport au budget primitif 2019. Ainsi la Ville de Nancy se conforme parfaitement à la trajectoire financière qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'État en 2018 et qui limite cette évolution à 1,2 %.





#### Les charges de personnel

Avec un montant de 59,817 M€, elles représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparait en légère diminution par rapport au BP 2019 mais reste conforme au total des crédits votés après la décision modificative du printemps dernier.

Ce montant intègre la deuxième phase de la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui se traduira par une mesure significative en faveur du pouvoir d'achat des agents percevant les salaires les plus modestes. La prime plancher fixée à 106 € par mois, est passée à 120 € au 1er mars 2019, et passera à 130 € le 1er janvier 2020. L'effort pour la Ville, en année pleine, est estimé à 0,300 M€.

#### Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2020 comme en 2019, 20 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 23,447 M€. Les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste de dépenses le plus important avec un montant total de 3,449 M€, un montant stable par rapport à l'année dernière.

Pour la restauration collective une dépense de 1,875 M€ est inscrite, dont 1,790 M€ pour les seuls restaurants scolaires

en augmentation suite à l'évolution des méthodes de conditionnement des repas.

Dans le cadre des services mutualisés, les facturations de la Métropole du Grand Nancy des prestations informatiques et de l'entretien du parc auto sont de l'ordre de 1,485 M€.

La surveillance du stationnement, le traitement des forfaits post-stationnement et des contestations représentent une somme de  $0.815\,\text{M}\odot$ .

La Ville perçoit pour le compte du CCAS, la prestation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat Enfance et le lui reverse la part correspondant aux activités liées à la petite enfance. Ce reversement d'un montant de 0,628 M€ (contre 0,622 M€ en 2019) est enregistré dans les charges à caractère général.

Les frais de maintenance de divers matériels (horodateurs, photocopieurs, extincteurs, installations de sécurité, etc.) se chiffrent à 1,307 M€. La Ville est également redevable de la taxe foncière à hauteur de 0,628 M€. Les assurances en responsabilité civile, dommages aux biens, organisation des manifestations représentent 0,366 M€. Il convient également de prévoir 0,350 M€ pour l'installation des illuminations de fin d'année. Enfin, les frais d'affranchissement et de télécommunications représentent respectivement 0,237 M€ et 0,398 M€.

#### Les subventions

Ce chapitre, d'un montant global de 29,386 M€ (contre 28,958 M€ en 2019), regroupe les participations financières de la Ville aux organismes de droit public et de droit privé.

Comme chaque année depuis 2017, le CCAS. bénéficie d'une augmentation annuelle de sa subvention. En 2020, elle passe ainsi de 9,686 M€ à 9,786 M€. La participation à l'Opéra se monte à 8,851 M€ : l'enveloppe de 0,150 M€ supplémentaire dégagée depuis 2018 a ainsi été pérennisée.

Concernant les associations de droit privé, la Ville de Nancy poursuit son effort en maintenant son enveloppe globale pour un montant de 10,749 M€ (contre 10,447 M€ en 2019 en augmentation du fait de l'effet des biennales). L'engagement du maintien des subventions au tissu associatif nancéien est donc tenu.

#### Les charges financières

Les charges financières représenteront 1,947 M€ compte tenu des frais de ligne de trésorerie et des intérêts courus non échus (intérêts constatés budgétairement sur l'exercice N mais payés en N+1). Ainsi, le taux moyen prévisionnel de la dette se situe autour de 2 %. Il convient également de souligner que la totalité de la dette de la Ville a été contractée dans des conditions de risque inexistant.

#### Les autres charges

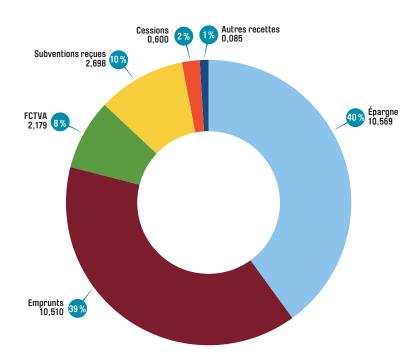
Les autres charges regroupent principalement les indemnités d'élus, les charges exceptionnelles et les crédits mobilisés pour les remises gracieuses et les admissions en non-valeur. C'est également sur ce poste qu'est comptabilisé le reversement du produit des forfaits post-stationnement à la Métropole.



## Les recettes d'investissement

Les principales sources de financement de la section d'investissement sont l'épargne, les subventions affectées, le Fonds de Compensation de la TVA, les cessions immobilières et les emprunts nouveaux.

#### RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN M€



#### L'épargne brute

Au budget primitif, le niveau d'épargne prévisionnel se monte à 10,569 M€. De budget en budget ce montant est en constante augmentation. La consolidation de ce ratio est un objectif prioritaire du mandat pour s'assurer des grands équilibres financier de la collectivité à moyen terme et continuer à financer une politique d'investissement dynamique en limitant le recours à l'emprunt. Ainsi ce niveau d'épargne permet de financer la deuxième année de la feuille de route «Transition Écologique » et les ultimes opérations exposées dans le Projet de Ville présenté en 2015. Pour mémoire, les prospectives établies en début de mandat tablaient sur 8,000 M€ d'épargne brute en 2020.

#### Les emprunts nouveaux

L'enveloppe prévisionnelle d'emprunts nouveaux est strictement identique au remboursement du capital de dette au titre de l'année (10,510 M€). Concrètement, la Ville de Nancy assure ainsi la stabilité de son encours conformément aux objectifs budgétaires affichés dans le Projet de Ville.

#### Les subventions affectées

Il s'agit ici des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement. Les principales opérations financées concerne, le Musée Lorrain  $(1,150\,\mathrm{M}€)$  l'Octroi de Nancy  $(0,300\,\mathrm{M}€)$ , le Gymnase Bazin  $(0,200\,\mathrm{M}€)$  et le gymnase du Placieux  $(0,147\,\mathrm{M}€)$ .

#### Le Fonds de Compensation de la TVA

Ce poste de recettes, calculé sur les dépenses réalisées d'investissement au cours de l'année précédente est estimé à 2,179 M€ en nette augmentation du fait du niveau extrêmement élevé des dépenses d'équipement constaté en 2019.

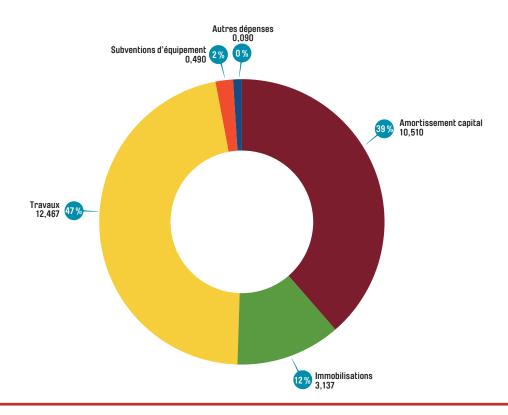
#### Les cessions

Elles représenteront une recette de 0,600 M€ au titre de l'exercice 2020. On y retrouve la cession de la copropriété rue du Grand Verger  $(0,120\,\text{M}\odot)$ , du 56 rue Saint Nicolas  $(0,030\,\text{M}\odot)$ , du 44 rue des jardiniers  $(0,450\,\text{M}\odot)$ .

## Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent : le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement, les immobilisations et les travaux.

#### RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN M€



#### Le remboursement du capital de la dette

La Ville de Nancy remboursera au cours de l'exercice 2019 la somme de 10,510 M€, à laquelle il convient d'ajouter une inscription de 2,5 M€ en dépenses et en recettes au titre d'éventuelles négociations pouvant intervenir dans le cadre de la gestion active de la dette.

#### Les subventions d'équipement

Inscrites au chapitre 204, elles représentent 0,490 M€ dont 0,230 M€ de primes de ravalement et aides aux logements. Par ailleurs, la Ville reversera à la Métropole 0,103 M€ au titre de la Direction des Systèmes d'Information et 0,050 M€ au titre du déploiement de la vidéotranquilité.

#### Les immobilisations

Les immobilisations sont pour l'essentiel du matériel et des équipements nécessaires au fonctionnement courant des services, comptabilisés, du fait de leurs montants et de leurs durabilités, dans l'actif de la Ville. Elles représentent un

montant total de 3,137 M€. On y retrouve 0,911 M€ pour le renouvellement du matériel de transport et le passage de la flotte au tout électrique et 0,260 M€ de matériel informatique.

#### Les travaux

Les opérations inscrites, pour un montant total de 12,467 M€, feront l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre de la présentation par politique publique proposée dans la suite du présent rapport de présentation.



# Les investissements de la feuille de route « Nancy 2030, Cap sur la Ville écologique »

Après une année de concertation, la Ville de Nancy a présenté, en février 2019, sa feuille de route visant à engager, de manière irréversible, la transition écologique de la Ville : Nancy 2030, Cap sur la Ville écologique. Ce document co-construit avec l'Université de Lorraine et l'ensemble des membres du Comité d'Orientation pour la Transition Écologique de Nancy (scientifiques, experts, acteurs économiques et institutionnels, Métropole du Grand Nancy) permet de confronter le temps long de la transition écologique et le temps plus court de l'action publique.

La feuille de route pour la transition écologique de Nancy fixe donc une ambition et des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs, dont se nourriront l'ensemble des programmations et projets municipaux pour les années à venir pour :

- d'adapter la Ville avec pragmatisme et efficacité pour garantir un cadre de vie sain et positif aux Nancéiens en anticipant les effets du réchauffement planétaire,
- d'accompagner le changement et créer les conditions pour que les citoyens, acteurs associatifs et économiques se mobilisent,
- de montrer que le changement est possible et d'en créer le récit pour impliquer, inciter, engager un maximum de parties prenantes.

Pour agir immédiatement, cette feuille de route comprend un plan d'actions 2019 / 2021 de 90 mesures concrètes, à court terme, permettant d'une part d'accélérer et amplifier l'action publique et d'autre part de construire une communauté d'acteurs. Si cette ambition transversale impacte l'ensemble des politiques publiques comme le démontre la suite du document, la Ville a souhaité néanmoins s'engager sur une enveloppe de 15 millions d'euros d'investissement sur trois ans pour des projets directement au service de cette transition : performance énergétique, véhicules et bornes de rechargement électrique, végétalisation des façades et cours d'école, restructuration des parcs, aménagements d'îlots de fraîcheur, conversion de l'éclairage public... Cette enveloppe finance également les dépenses visant à rendre exemplaires en matière de transition écologiques les projets municipaux comme l'OCTROI - Nancy ou la restructuration de la salle de Gentilly.



Le tableau ci-dessous permet de faire un point d'étape sur l'utilisation de cette enveloppe et les perspectives envisagées à l'occasion du budget 2020 :

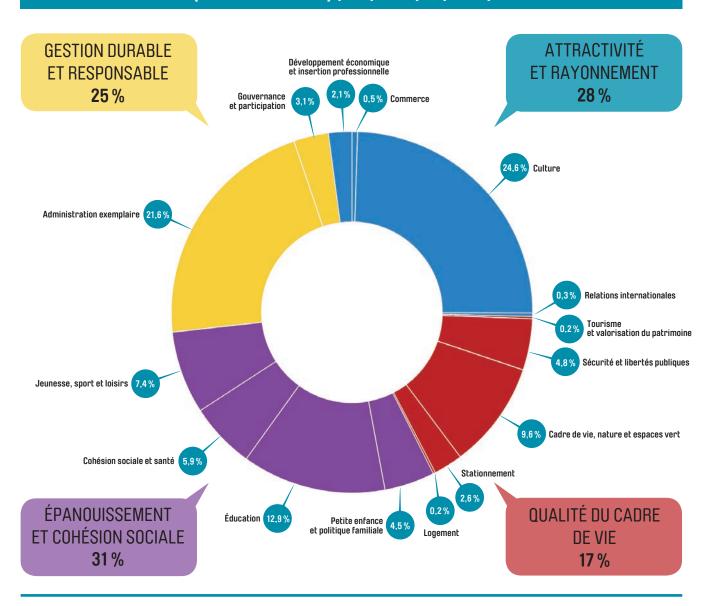
Nancy 2030, Cap sur la Ville écologique

	Thématique	Ville		2019 2020		Total	
		Nature	Positive	Saine	CA estimé	BP	2019-2020
Salle socio-culturelle de Gentilly	Énergie		Х		2 291 019	0	2 291 019
L'Octroi de Nancy	Rénovation isolation/énergie		Х		996 000	600 000	1 596 000
Place Croix de Bourgogne	Végétalisation	Χ		X	991 730	400 000	1 391 730
Ecoles	Végétalisation /énergie/qualité de l'air	Χ	Х	Х	843 695	310 000	1 153 695
Performance énergétique	Énergie		X		124 975	900 000	1 024 975
Modernisation Flotte de véhicules	Énergie			Χ	151 072	785 600	936 672
Maison du vélo	Mobilité active			Χ	397 346	75 100	472 446
Gymnase Bazin	Énergie		Х		33 840	400 000	433 840
Groupe Scolaire du Placieux	Énergie		Х		19 460	365 000	384 460
Bornes de recharge véhicules électriques	Énergie			Χ	200 000	110 000	310 000
Esplanade Cuénot	Végétalisation	Χ		Χ	279 074	0	279 074
Parc Godron	Végétalisation	Χ			157 592	100 000	257 592
Îlots de fraîcheur	Végétalisation	Χ			0	250 000	250 000
Port : bornes électriques et éclairage	Énergie		Х	Χ	181 354	0	181 354
Raccordements Chauffage Urbain	Énergie		Х		76 949	97 500	174 449
Végétalisation façades bâtiments publics	Végétalisation	Χ			93 652	80 000	173 652
Achat arbres et arbustes	Végétalisation	Χ			46 595	60 000	106 595
Gymnase Provençal aménagements abords	Végétalisation	Χ		Х	0	75 000	75 000
Travaux de plantations	Végétalisation	Χ			5 731	50 000	55 731
Plan Marche : Achat de mobilier	Mobilité active			Χ	36 471	10 000	46 471
Chauffage hors performance énergétique	Énergie		Х		0	39 000	39 000
Jardins familiaux Montaigu	Gestion de l'eau	Χ			33 834	0	33 834
Poulailler partagé Pépinière	Sensibilisation	Χ			31 170	0	31 170
Plan Marche - ruelle de Vitrimont	Mobilité active			Χ	0	20 000	20 000
Villa Majorelle chaudière à condensation	Énergie		Х		17 439	0	17 439
Restructuration fontaines Pépinière	Gestion de l'eau	Χ			15 020	0	15 020
Divers gymnases - conversion LED	Énergie		Х		0	12 000	12 000
L'Autre canal - audit énergétique	Énergie		Х		7 000	0	7 000
Total					7 031 017	4 739 200	11 770 217

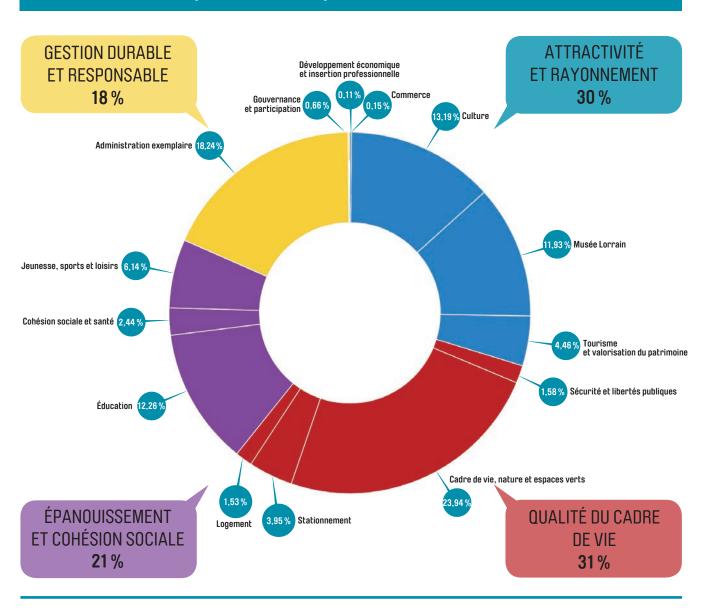


Depuis le budget primitif 2015, la présentation budgétaire s'articule autour de 16 politiques publiques. Ces dernières s'inscrivent dans les objectifs du Projet de Ville présenté lors du conseil municipal du 23 février 2015. En ce qui concerne la section de fonctionnement, chaque politique publique intègre les dépenses de gestion (charges à caractère général, masse salariale et subventions). Pour ce qui est de l'investissement, chaque politique publique fait l'objet d'une autorisation de programme fractionnée en crédits de paiement annuels. L'autorisation de programme inclut immobilisations, travaux et subvention d'équipement.

#### La répartition des dépenses de gestion (fonctionnement) par politique publique



#### La répartition des crédits de paiement (investissement) par politique publique

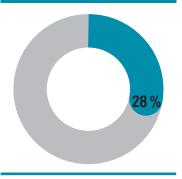




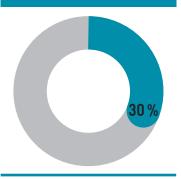
	Fonctionnement	t		Investissement		
En M€	Crédits 2020	Réalisé 2015/2018	Réalisé au 1/11/19	Reste à réaliser <sup>(1)</sup>	CP 2020	Total AP 2015/2020
Développement éco. et insertion professionnelle	2,418	0,021	0,006	0,014	0,018	0,060
Commerce	0,518	0,312	0,270	0,172	0,024	0,778
Culture	28,244	7,442	3,668	1,853	2,135	15,099
Musée Lorrain		5,804	2,026	2,990	10,820	
Relations internationales	0,294	-	-	-	-	-
Tourisme et valorisation du patrimoine	0,243	5,282	1,359	1,348	0,722	8,711

(1) cette colonne correspond à la différence entre le total des inscriptions budgétaires 2019 et le consommé au 1er novembre. Une grande partie de ces crédits fera l'objet de reports qui seront intégrés en décision modificative





#### PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



# Développement économique insertion professionnelle

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2020 sera marquée par la poursuite du travail de dialogue et d'échanges avec les acteurs économiques, mais aussi par le suivi opérationnel des projets aboutis les années passés.

Le dialogue et le travail conjoint avec les instances économiques que sont notamment le Conseil des Entrepreneurs et les ATP (1 Association, 1 Territoire, 1 Projet) implantées sur le territoire nancéien seront poursuivis.

Le Conseil des Entrepreneurs, dont l'objectif vise la proximité et les échanges entre représentants du monde économique nancéien, pourra notamment être sollicité sur des enjeux généraux de dynamisation et d'évolution du monde économique tels que la transition écologique, la dynamique de recrutement ou encore le développement à l'international.

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, la Ville de Nancy maintient son accompagnement des actions menées par les ATP, notamment les actions concourant à la transition écologique : mobilité, gestion des déchets,... Les ATP seront notamment associées à la mise en place de la démarche métropolitaine d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT).

## Nancy,

Dans le cadre des jumelages de la Ville, des coopérations à caractère économique doivent être maintenues et accrues en 2020. Des échanges de bonnes pratiques mais aussi des liens favorisant les démarches entrepreneuriales de développement à l'international doivent notamment se poursuivre avec Karlsruhe et Krasnodar, dans le cadre de la coopération tripartite.

Afin de soutenir l'attractivité économique et résidentielle dans son centre ville, Nancy s'est engagée dans la constitution d'un outil d'intervention immobilière, la Société d'Économie Mixte Nancy DÉFI - Développement Économique Foncier Immobilier. Cette structure, immatriculée en mars 2019, a pour mission d'acheter, réaménager et revendre des biens commerciaux et résidentiels vacants ou nécessitant des restructurations pour une adaptation au marché immobilier. Depuis 2019, Nancy DÉFI travaille à l'identification et l'acquisition des premiers biens. L'année 2020 doit voir se concrétiser cette dynamique par l'acquisition ferme, les travaux et la remise sur le marchés des premiers biens.

Toujours dans une optique d'attractivité et de dynamisation commerciale de Nancy, et après avoir déployé un plan d'actions et stratégie commerciale renforcée, la Ville de Nancy a décidé d'appliquer la taxe sur les friches commerciales (TFC). L'objectif est d'inciter les propriétaires de friches vacantes depuis plus de 2 ans à les remettre sur le marché. Après une phase de simulation en début d'année 2020, la taxe doit être votée dès 2020 pour une application dès le 1er janvier 2021. Pour accompagner la Ville de Nancy dans la mise à jour du fichier des biens susceptibles d'être soumis à la TFC, un prestataire sera recruté dès le 1er janvier 2020, pour lequel 0,025M€ annuels seront consacrés.

Les actions du volet économique de la feuille de route « Nancy 2030, Cap sur la Ville Écologique » seront suivies et poursuivies en 2020.

Le premier appel à projets 2019 à destination des étudiants entrepreneurs du PeeL - Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine de l'Université de Lorraine, a récompensé 7 projets répondant aux enjeux définis dans le cadre du Comité d'Orientation pour la Transition Écologique de Nancy, pour un total de 22000€. En 2020, les lauréats seront suivis notamment sur un aspect communicationnel afin de les aider à se faire connaître. Des points presse individualisés, initiés depuis l'automne 2019, se tiendront en effet au fil de l'avancement des projets récompensés. En parallèle, une seconde édition de cet appel à projets pourra être proposée au PeeL en 2020 pour lequel 0,015 M€ sont déjà prévus.

Pour accompagner les acteurs économiques sensibilisés et engagés en matière de développement durable et responsable, et inciter les autres à le devenir, la Ville de Nancy veut, dès 2020, accompagner la structuration d'un réseau local, notamment via les dispositifs déjà existants (RSE, B-Corp,...).

Par ailleurs, une réflexion doit porter sur le développement des métiers verts et nouveaux métiers responsables, en lien avec la Maison de l'Emploi.

Enfin, une charte d'engagement pour la commande publique, prévue pour faciliter l'accès des entreprises à la commande

publique et incluant des clauses incitant les candidatures responsables, sera proposée à parti de 2020.

le cadre structuration de la filière économique des Industries Culturelles et Créatives (ICC), la Ville de Nancy, aux côtés de la Métropole du Grand Nancy et de la Région Grand Est, poursuivra son accompagnement la création d'une biennale du design, à hauteur de 0.020 M€. Cette biennale a pour objectif de fédérer et faire connaître tous les métiers de l'ICC pour dynamiser un secteur d'avenir porteur richesses techniques, artistiques, humaines économiques. Après deux actes préfigurateurs en 2018 et 2019, visant à fédérer des acteurs d'un champ d'activité large et diversifié, la biennale du design doit voir le jour à l'automne 2020.





#### LE PORT DE PLAISANCE

Le port de plaisance et l'aire de camping car participent au rayonnement touristique et au développement économique de Nancy avec l'accueil en 2019 de 1100 bateaux, environ 3000 plaisanciers de 28 nationalités différentes pour plus de 7000 nuitées, ainsi que 1600 campings car, générant d'importantes retombées positives sur le commerce local et les équipements du centre ville et des environs.

Le port est également un équipement structurant pour la reconversion urbaine et la mutation économique de l'ancien faubourg industriel des Rives de Meurthe. Les quais aménagés valorisent les nouvelles constructions immobilières en créant de nouveaux quartiers tournés vers l'eau.

Mais c'est également un site exemplaire en matière de protection de l'environnement (protection de la ressource en eau, gestion durable des déchets, éducation à l'environnement) et en matière de nouvelles mobilités douces (fluviales, cyclistes et pédestres), récompensé depuis 15 ans par le Label Pavillon Bleu.

Ce site touristique devient également au fil du temps un lieu de destination, de loisirs et de promenade, pour les Nancéiens avec l'accueil de manifestations ludiques et festives. Une fête du moussaillon en direction des enfants, manifestation à la fois éducative et festive, sur le thème de la navigation fluviale et la protection de l'environnement, sera organisée en juin 2020.

La concession de gestion et d'exploitation confiée par VNF à la Ville est prorogée jusqu'au 31 octobre 2021. Ce délai supplémentaire permettra à la Ville de Nancy de travailler en 2020 sur la définition d'un périmètre pertinent et une gouvernance de la concession appropriée pour favoriser le développement économique et touristique du port et de la voie d'eau.



Le budget dépenses 2020 affecté au port a pour objectif de développer l'attractivité du site pour les plaisanciers mais aussi pour les Nancéiens, de conserver le Label Pavillon bleu, tout en améliorant le bilan d'exploitation de l'équipement par des travaux de modernisation des installations électriques.

Pour assurer l'accueil 7j/7 et la sécurité en période estivale, la Ville consacre un budget de fonctionnement constant qui se poursuit en 2020 :

- 2,5 équivalent temps plein (3 agents) aidés par des saisonniers en période estivale: 0,075 M€.
- intervention en nocturne d'une société de surveillance de juin à septembre : 0.0135 M€.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2020, correspondant aux droits de places (bateaux et camping car), sont estimées à 0,12 M€.



#### INSERTION PROFESSIONNELLE

Le service Action pour l'Emploi via ses chantiers d'insertion donne l'opportunité aux personnes éloignées de l'emploi d'envisager une insertion professionnelle à travers un parcours d'accompagnement collectif et individualisé en proposant 8 chantiers d'insertion.

Au-delà d'un retour vers l'autonomie financière, cet accompagnement vers l'emploi contribue à la levée de certains freins sociaux et permet aux personnes de retrouver une place dans la société en établissant un projet de vie selon leurs envies et leurs capacités.

Malgré un public de plus en plus éloigné de l'emploi, comportant de réelles difficultés sociales, la Ville de Nancy poursuit son engagement.

En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des mineurs et jeunes adultes sur des missions de Travail d'Intérêt Général (TIG) et sur des mesures de réparations, en accueillant ces personnes au sein de ses Chantiers d'Insertion.

La Ville de Nancy s'inscrit dans le dispositif du Service Civique Volontaire qui a pour objectif d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la Collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'engagement volontaire de Service s'étend sur une durée de 6 à 12 mois et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnu prioritaire pour la Nation, représentant au moins 24 h hebdomadaire.

Forte d'une longue tradition, le service Action pour l'Emploi accueille également au sein de ses différents services des jeunes de 16 à 30 ans en formation d'alternance, leur permettant ainsi de faire un pas important vers l'emploi.

Ce sont 30 diplômes différents, du niveau CAP au niveau master dans 6 filières différentes qui sont représentés et mettent en valeur les différents métiers de la collectivité.

Par ailleurs, la Ville de Nancy subventionne la Mission Locale du Grand Nancy à hauteur de 0,218 M€ et apporte son soutien à d'autres associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

D'autres recettes sont également prévues : 0,009 M€ au titre du Contrat de Ville, 0,010 M€ attribué par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), 0,004 M€ par l'État pour l'Accompagnement de Chantiers d'insertion (DIRECCTE) et 0,030 M€ par l'Association pour la Gestion Inter-Plie (FSE).

#### Commerce

La Ville de Nancy poursuivra en 2020 la mise en œuvre de sa stratégie de développement commercial en lien avec les Chambres Consulaires, les Vitrines de Nancy, l'Agence de développement des territoires Nancy Sud (SCALEN) et la Métropole du Grand Nancy et en cohérence avec la stratégie de développement commercial métropolitain qui a été récemment actualisée.

Pour ce faire, plusieurs axes de développement visent la redynamisation commerciale, parmi lesquels la poursuite du plan d'actions, d'animations et de coordination des acteurs et la démarche de prospection des enseignes et d'accompagnement des porteurs de projets, renforcés par la présence du développeur de centre-ville qui disposera d'un budget de 0,025 M€ pour leur mise en œuvre.

En complément des nombreuses actions menées sur le centreville, un budget de 0,004 M€ sera dédié aux actions dans les quartiers pour mettre en valeur le commerce et accompagner les propriétaires et/ou commercialisateurs des cellules vacantes.

Au titre de la convention de partenariat portant sur le développement du commerce et de l'artisanat nancéiens entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle, l'association les Vitrines de Nancy et la Ville de Nancy, renouvelée pour la période 2019-2021, une subvention de 0,141 M€ sera versée à l'association « Les Vitrines de Nancy » pour lui permettre de mener les actions qui lui sont dédiées.

La Ville de Nancy reconduira son soutien aux initiatives portées par les associations de commerçants qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce local et contribuent à la qualité et à la convivialité de leur secteur d'implantation, par le versement de subventions d'un montant total de 0,023 M€.

Une brocante gourmande sera organisée sur la place Charles III par une association nouvellement créée et à laquelle la Ville versera une subvention de 0,011 M€.

Elle soutiendra également les associations de défense des consommateurs pour 0,006 M€.

Un budget de 0,020 M€ sera consacré aux différentes animations afin de les soutenir, voire de les renforcer :

- S'agissant des métiers de bouche, la Ville de Nancy et ses partenaires reconduiront la Fête de la Gastronomie qui devient au fil des années un véritable « Rendez-vous » nancéien de la tradition culinaire lorraine.
- elle poursuivra son soutien et son accompagnement des producteurs locaux, notamment de l'association «Saveurs paysannes», pour répondre aux nouvelles habitudes de consommation,
- les manifestations Métiers d'Art seront reconduites en 2020.

Les occupations commerciales du domaine public se traduisent par des recettes estimées à 0,510 M€ pour les terrasses et étalages, à 0,009 M€ pour le stationnement des taxis, et à

0,005 M€ pour diverses autres occupations.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme triennal débuté en mars 2017 et soutenu par le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), le solde de la subvention de 0,024 M€ reste à percevoir.

#### **MARCHÉS**

Les 5 marchés existant sur Nancy (le Marché Central et le marché des étalagistes, le marché couvert d'Haussonville, les marchés de plein air de la Ville Vieille et du Plateau de Haye) jouent un rôle important en matière de proximité. Ainsi, le Marché Central, qui compte une quarantaine de commerçants, contribue à élargir et enrichir une offre de qualité en démontrant son dynamisme commercial, véritable moteur du cœur de Ville.

Dans cet esprit, différentes actions sont prévues en 2020 pour maintenir la convivialité de ce lieu, en lien avec les deux associations des marchés qui assurent des animations avec le soutien de la Ville, et la participation de l'ensemble des commerçants du marché. Le programme d'animations fera l'objet d'un soutien de la Ville d'un montant de 0,010 M€ et le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sera poursuivi.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement représentent 0,179 M€ et concernent principalement le Marché Central et le marché d'Haussonville, avec 0,058 M€ de taxes foncières, 0,017 M€ de maintenance du matériel et 0,017 M€ d'entretien et de réparations courantes.

Pour le seul Marché Central, 0,032M€ sont consacrés à la gestion des déchets où l'accent est mis sur le tri, 0,020 M€ sont affectés au gardiennage lors de l'ouverture des dimanches matins et 0,030 M€ au nettoyage du marché.

Les recettes générées par les marchés s'élèvent à 0,534 M€ pour les droits de place et à 0,058 M€ pour ce qui concerne les récupérations de charges (eau, mise hors gel, enlèvement des déchets...).

0,015 M€ d'investissement sont prévus pour l'achat de pièces pour réparation des portes, monte-charges, etc. dans les marchés couverts.

0,004 M€ sont consacrés à l'achat de meubles pour la réalisation d'un espace convivialité dans le Marché Central.



#### Culture

La Ville s'engage au quotidien dans la mise en œuvre de politiques publiques qui sont à la fois de proximité pour apporter une plus value dans le quotidien des Nancéiens et d'attractivité pour donner envie aux touristes d'Affaires et de Loisirs de venir séjourner dans la cité afin de bénéficier de sa vitalité, de sa diversité et de ses richesses. La Ville en effet regorge de trésors que nous ont laissés des artistes de renoms comme Jean Prouvé, Louis Majorelle, Émile Gallé, Antonin Daum ou Eugène Vallin notamment. Au titre du mouvement École de Nancy la Ville est d'ailleurs membre du réseau international comme le «réseau NetWork» qui regroupe une vingtaine de villes notamment européennes.

De plus Nancy s'appuie sur ses traditions telles que la Saint-Nicolas qui permet aux habitants d'assister à une grande fête populaire durant tout un mois mais aussi d'y participer au travers d'ateliers spécifiques. C'est l'occasion également de passer des commandes à des artistes qui apportent un regard contemporain et assure l'articulation naturelle entre tradition et modernité ou encore de s'associer avec un pays invité chaque année. Ce travail a valu à Nancy une reconnaissance nationale qui s'est traduite par une inscription à l'inventaire national du patrimoine Immatériel en novembre 2018.

Enfin les coopérations internationales des établissements nationaux installés à Nancy apportent à la cité une renommée artistique et culturelle bien au-delà de nos frontières.

Fidèle à ses principes d'ouverture, l'objectif recherché de la Ville au travers les aides accordées aux porteurs de projets ou lors de ses programmations est de stimuler l'innovation, la recherche et la création. Il s'agit de permettre à tout un chacun de s'épanouir dans la cité tout en favorisant les initiatives qui assure une présence de la Ville au national et à l'international.

Que ce soit,

- dans le domaine des relations internationales pour favoriser le rapprochement entre les peuples,
- dans le domaine de la mémoire, de l'intégration et des droits de l'Homme pour favoriser le vivre-ensemble, préserver les droits et lutter contre toutes les formes de discrimination,
- dans le domaine du patrimoine pour protéger, entretenir et valoriser les monuments historiques et les édifices culturels et cultuels appartenant à la Ville,
- dans le domaine de la culture et de l'attractivité pour que les programmations soient sources d'émancipation, de plaisir et de rayonnement.

En 2020, le développement des projets et l'accompagnement des acteurs culturels, tel que prévu dans le projet de Ville et dans le respect du Plan Pluriannuel d'Investissement, seront maintenus. Les projets tels que le développement de la pépinière culturelle et créative, l'Octroi Nancy, l'étude pour la réalisation d'un pôle de spectacle vivant, la mise en œuvre de la BNR 2, la poursuite de la rénovation du Palais des Ducs de Lorraine-musée Lorrain, la montée en puissance des temps forts (Livre sur la Place, NJP, Saint Nicolas...) ou la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'accompagnement des acteurs associatifs se poursuivront. Le soutien à la création et à toutes les actions favorisant le partage sera maintenu en 2020.









#### NANCY, VILLE DE CRÉATION

Afin de favoriser le rayonnement des grands établissements labellisés par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Ville leur verse en 2020 des subventions et contributions à hauteur de 11.07 M€. dont :

- 8,851 M€ à l'Opéra National de Lorraine, qui reverse chaque année à la Ville les salaires des personnels mis à disposition (1,196 M€), s'acquitte du loyer (0,400 M€) et des prestations de services effectuées (0,425 M€), notamment pour la fabrication des décors. L'Orchestre Symphonique et Lyrique de Nancy bénéficie quant à lui d'une convention de résidence au sein la Salle Poirel depuis 2017,
- 0,700 M€ au Centre Chorégraphique National Ballet de Lorraine (CCN) incluant la compensation du loyer versé, dont la convention d'objectifs vient de faire l'objet d'un renouvellement jusqu'en 2021,
- 0,765 M€ à L'Autre Canal comprenant la compensation du loyer versé. Le contrat d'objectifs avec les différents partenaires fera l'objet d'un renouvellement en 2020,
- 0,706 M€ pour la programmation annuelle du Centre Dramatique National Théâtre de la Manufacture (CDN), mais aussi pour le festival RING, ainsi que les compensations du loyer versé pour les locaux de la manufacture ou encore la location de la Salle Poirel. La convention en cours a fait l'objet d'un avenant pour l'année 2020, en raison de la prolongation du contrat du directeur jusqu'au 31 décembre 2020.

L'étude de faisabilité du projet de regroupement des lieux de spectacle vivant se poursuit afin, d'une part, de travailler à l'amélioration des conditions de travail de l'équipe du CCN, et d'autre part, d'envisager une relocalisation sur un même site, des activités des trois structures (CCN, CDN, ONL). Aucune de ces structures ne disposant de locaux idéaux pour mener à bien leur activité. Cette étude se fait en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication et en lien avec la Région Grand Est (0,100 M€ de dépenses sont prévues pour des sondages archéologiques au niveau du bastion Vaudémont).

Au niveau de l'investissement, 0,175 M€ sont prévus pour la réfection des portes, du revêtement mural de 8 loges, du renouvellement du monte-charge et de l'entretien courant de l'Opéra National de Lorraine. Le raccordement au chauffage urbain se poursuivra pour un montant total de 0,025 M€.

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain, au design et à l'Art dans la Ville, la politique municipale du projet «ADN - Art dans Nancy» et de commandes artistiques continue son développement en 2020, avec notamment des commandes passées à des artistes contemporains reconnus à l'échelle locale ou nationale.

De plus, le soutien aux artistes et à la création sera accentué avec la mise en place d'un fonds municipal d'art contemporain permettant d'intensifier la diffusion et la sensibilisation de tous les publics à cet art.

En fonctionnement 0,035 M€ de prestations et 0,098 M€ de subventions en arts visuels sont ainsi prévus, avec 0,010 M€ de recettes de mécénat, ainsi que 0,008 M€ de subventions.

Dans l'objectif d'accompagner les projets, la Ville de Nancy soutient la création et la diffusion des jeunes artistes, associations, compagnies et les lieux conventionnés  $(0,224\,\mathrm{M}\odot)$  de subventions) et par le soutien à la diffusion d'événements déjà installés, à l'instar du Nancy Jazz Pulsations  $(0,410\,\mathrm{M}\odot)$ , de Nancy Voix du Monde  $(0,120\,\mathrm{M}\odot)$  ou les Rencontres Musicales en Lorraine  $(0,060\,\mathrm{M}\odot)$ .

Les associations assurant une programmation régulière Salle Poirel bénéficient de subventions de compensation pour la location de la salle à hauteur de 0,050 M€. Le budget de la Salle Poirel est de 0,062 M€ de crédits gérés et 0,371 M€ de recettes en 2020. La salle bénéficiera de 0,020 M€ de crédits pour l'achat de matériel scénique.

La mise à disposition de lieux pluridisciplinaires équipés s'inscrit également dans cette démarche d'accompagnement, avec le Théâtre de Mon Désert, la Fabrique (0,006 M€ de dépenses) et la Galerie 9.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Pépinière Culturelle et Créative «L'OCTROI Nancy», les actions de préfigurations engagées dès 2018 vont se multiplier et ainsi début 2020, l'ouverture séquencée des espaces sera mise en œuvre.

Un budget total de 0,310 M€ dont 0,255 M€ de subventions et d'appels à projets est prévu. En investissement, 0,600 M€ sont prévus pour l'aménagement de cette friche et 0,300 M€ de recettes. Ce projet fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière en matière de transition écologique.

Ainsi la sobriété énergétique est au cœur des aménagements de l'OCTROI Nancy : isolation des murs et des planchers bas ainsi que renouvellement des menuiseries extérieures des octrois.

Le traitement des toitures plates de la Petite Halle mêlera panneaux photovoltaïques et végétalisation permettant une régulation naturelle de la température du bâtiment tout au long de l'année (la réduction des variations de températures est évaluée à 40 %). Sur le plan phonique, le toit végétalisé absorbe les ondes sonores et réduit les nuisances aériennes ou d'impact.

#### NANCY, VILLE DE PATRIMOINE

Nancy souhaite consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. Ainsi, «Nancy Musées» dispose de 0,722 M€ (hors charges de personnel) pour mener à bien les projets et actions des 3 établissements muséaux.

Du 19 septembre 2020 au 21 janvier 2021 sera présentée l'exposition « Les Adam et Clodion, une dynastie de sculpteurs au cœur de l'Europe » au Musée des Beaux-Arts. Ce sera l'occasion pour le musée Lorrain de présenter une grande exposition hors les murs en partenariat avec le musée du Louvre permettant de mettre en lumière les chefs d'œuvre produits par les sculpteurs Lorrains au 18ème siècle, grâce notamment, au mécénat des ducs de Lorraine.

Les travaux de restauration intérieure de la Villa Majorelle se termineront, pour la plus grosse partie en 2020 avec 0,400 M€ dépenses. Pour fêter la réouverture un week-end festif sera organisé les 15 et 16 février 2020.



La politique d'acquisition et de restauration des collections des musées municipaux s'élève en 2020 à 0,098 M€.

L'amélioration de locaux se poursuivra au Musée de l'École de Nancy pour un montant de 0,075 M€. L'achat de matériel de stockage et d'équipement est également prévu pour les réserves communes (0,019 M€ de dépenses et 0,005 M€ de recettes d'investissement).

Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain se poursuivra en 2020 (1,840 M€ de dépenses et 1,115 M€ de recettes d'investissement) avec le démarrage des travaux et de la grande campagne de fouilles sur le jardin du Palais Ducal.

Pendant la fermeture du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain, un accès gratuit à l'église des Cordeliers qui dispose d'une scénographie renouvelée est préservé pour le public. La maison du projet ouverte depuis juillet 2019, devient l'espace d'information et d'expérimentation dédié au projet de rénovation du Palais des ducs de Lorraine. La poursuite du plan de valorisation des collections hors les murs à Nancy, dans le Grand Est et à l'échelle nationale sera également poursuivie. Ainsi le musée du château de Lunéville sera associé au travail avec le Louvre.

Les établissements du livre et de la lecture perpétueront le développement de leurs actions pour assurer une offre de qualité. A l'issue du projet de bibliothèque numérique de référence 2013-2016, les bibliothèques de Nancy continuent de développer le numérique avec les sites Limédia dont « Galerie » dédié à la valorisation du patrimoine numérisé des bibliothèques du sillon lorrain et « kiosque » dédié à la presse ancienne. Cette transition numérique s'intensifiera également dans les murs de la médiathèque de la Manufacture pour les 3ème et 4ème étages avec la mise en œuvre du projet de BNR2 pour la période 2020-2022. Pour accompagner cette évolution, seront mises en place des actions de sensibilisation-formation pour les personnes non habituées au numérique.

En parallèle, les bibliothèques de Nancy poursuivront les programmes comme « Première page », autour du livre et de la petite enfance, en lien avec le Ministère de la Culture. Les crédits gérés par les Bibliothèques de Nancy s'élèvent à 0,534 M€ de dépenses et 0,140 M€ de recettes en 2020. Les dépenses d'investissement dont les acquisitions sont prévues à hauteur de 0,015 M€ de dépenses et 0,012 M€ de recettes.

Les archives municipales poursuivent leur travail réglementaire d'enrichissement  $(0,003\,\mathrm{M}\odot)$ , de restauration  $(0,006\,\mathrm{M}\odot)$  et de conservation des données administratives, et animeront les réflexions sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux, avec un budget de  $0,018\,\mathrm{M}\odot$  de crédits gérés en 2020.

En 2020, les Archives municipales développeront, avec l'aménagement d'un espace dédié, des séances d'éducation artistique et culturelle avec la mise en place d'ateliers pédagogiques destinés aux scolaires, 0,050 M€ en investissement pour la rénovation de locaux.



#### NANCY, VILLE ATTRACTIVE

Pour affirmer la « Destination Nancy», outre les «Rendezvous place Stanislas » estivaux (0,318 M€ de dépenses et 0,100 M€ de recettes), le nouveau spectacle de vidéo-projection hivernal aura lieu quotidiennement sur la façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint-Nicolas. L'inscription des Fêtes de Saint-Nicolas sur les listes de l'Inventaire National dи Patrimoine Culturel Immatériel en 2018 et l'objectif d'une candidature à l'UNESCO donne le tempo du développement, année après année, de ce grand événement traditionnel et populaire, alliant les traditions et la création actuelle, et rythmant, durant plus d'un mois, la vie des Nancéiens autour des valeurs de la fête, du rassemblement et du partage.

Résolument inclusives les fêtes sont l'occasion de la mise en œuvre de nombreux projets participatifs tout au long de l'année, et la programmation s'étoffe de partenariats en direction des sports, du commerce, des MJC, des seniors, des jeunes, des écoles et du patrimoine.

Les grands événements culturels de la Ville sont confortés en 2020 dans leur mission attractive. De ce fait ils permettent de réelles passerelles entre culture, économie et commerce. Les Fêtes de Saint-Nicolas, s'étendront, comme chaque année, de fin novembre 2020 au début du mois de janvier 2021 (0,901 M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,192 M€ de recettes). Le développement de projets permettant d'impliquer plus encore la population de la Ville sera poursuivi, voire accentué.

Ainsi, Nancy poursuit l'optimisation de l'organisation du 14 juillet en 2020 (0,081 M€).

#### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UNE VOI ONTÉ PARTAGÉE

#### **Les illuminations**

Très tôt, la Ville de Nancy s'est posée la question de l'impact écologique des illuminations de fin d'année. Des émissions de CO<sub>2</sub> très difficiles à estimer mais la sensibilisation au sur-éclairage et à ses conséquences sur l'environnement ont permis d'aboutir à une démarche rationnelle et maîtrisée.

Face à ce constat et pour réduire leurs factures énergétiques, la Ville de Nancy a procédé, depuis 2012, à des modifications importantes sur ses matériels de mise en lumière en les équipant de diodes électroluminescentes (Led). Particulièrement bien adaptées pour les décorations, elles ont une durée de vie bien supérieure à des ampoules classiques, consomment jusqu'à dix fois moins d'électricité et nécessitent moins de maintenance.

#### Le défilé

Jusqu'en 2016, les chars du défilé étaient globalement tractés par des chargeurs ou des tracteurs. En 2018 ils ont été exclusivement équipés d'engins au gaz naturel. Également, la commune d'Art-sur-Meurthe a participé au défilé avec un char tracté par des vélos.

Dès 2018, l'utilisation de confettis biodégradables a été mise en place sur le parcours dans la Ville.

En 2020, l'intégralité du défilé sera tracté par des chars électriques ou au gaz naturel.

Le Livre sur la Place, premier salon national de la rentrée littéraire, a célébré son 41ème anniversaire en 2019 et poursuit son travail de rayonnement auprès de ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt, ainsi que son engagement auprès des libraires nancéiens et autres professionnels du livre sur le territoire (0,533 M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,401 M€ de recettes, dont 0,255 M€ de mécénat financier, hors valorisation du mécénat en nature).

# NANCY, VILLE DE PARTAGE : COMMUNIQUER, FAIRE PARTICIPER LES PUBLICS ET ÉVALUER L'ACTION

Trois objectifs fixés pour promouvoir la politique culturelle nancéienne: développer un label « Culture à Nancy », promouvoir et développer la fréquentation, renforcer le rayonnement de Nancy. Afin de faire mieux partager la politique culturelle, les manifestations et le travail de ses acteurs, différents outils ont été mis en place: nancy.fr et son portail culture, les réseaux sociaux et le magazine CAN diffusé à 40 000 exemplaires intégrant systématiquement une œuvre d'un artiste local pour la couverture et une commande artistique auprès d'un illustrateur.

Pour gagner en visibilité et permettre aux professionnels du tourisme ou de l'accueil de disposer d'informations à long terme, ont été développés des dossiers spécifiques pour les principales manifestations. De plus, un accompagnement de la stratégie Marketing territorial pilotée par la Métropole a été mené.

Des actions de médiation sont déployées dans l'ensemble des structures, afin de sensibiliser les habitants et tenter d'élargir les publics : organisation de conférences et rencontres dans l'ensemble des établissements ; dans les musées, gratuité pour tous les premiers dimanches du mois, supports accompagnant le public dans sa visite des expositions temporaires, visites commentées, ou encore parcours expliqués grâce à des applications dédiées. L'accessibilité des jeunes publics, scolaires et non scolaires, est une priorité.

Ainsi l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants, pendant ou hors temps scolaire, sera plus que jamais une priorité de l'année 2020. L'objectif du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel signé avec l'État (Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture) est de permettre aux enfants et adolescents, de rencontrer les œuvres ou les artistes, de pratiquer eux-mêmes une activité et de restituer ce savoir ou cet apprentissage sous une forme appropriée (spectacle, exposition, écriture...).

Si une attention particulière est réservée aux plus jeunes, la Ville de Nancy entend aussi soutenir les seniors dans leurs pratiques culturelles, ainsi que les publics dits «éloignés» de la culture. Ainsi, la politique tarifaire est un moyen développé pour inciter les publics à fréquenter les établissements culturels.

Pour les plus jeunes avec la Carte Jeunes Nancy Culture ce sont plus de 6000 jeunes et étudiants qui bénéficient pendant un an de gratuités et réductions sur un grand nombre de lieux et manifestations culturels.

Pour les adultes, d'autres dispositifs sont également en place avec le Pass Museo permettant aux touristes de découvrir les musées de la Ville et de la Métropole et la Carte Museo permettant aux habitants du territoire de profiter de manière illimitée de ces lieux d'exposition. Un partenariat avec la Métropole et Destination Nancy s'est noué autour du dispositif Nancy City Pass pour développer une offre d'accueil attractive aux touristes et excursionnistes.

Initiée en 2019, la Ville de Nancy en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale, propose désormais la Carte Nancy Senior permettant l'accès gratuit à tous les musées nancéiens.

# Relations internationales et mémoires

Les Relations Internationales contribueront au rayonnement de Nancy par l'animation de partenariats internationaux et favoriseront l'esprit d'ouverture européenne et internationale des Nancéiens.

Dans un contexte international en constante évolution, les collectivités territoriales sont appelées à s'adapter au regard de la diversification des enjeux du monde globalisé les impactant directement tels que le développement durable, la qualité du cadre de vie et l'emploi notamment.

A ce titre, la Ville de Nancy consciente de l'exacerbation du jeu concurrentiel international et soucieuse de se nourrir des échanges avec des partenaires diversifiés, cherche à faire de son action européenne et internationale un outil permettant de répondre à la perpétuelle métamorphose internationale. Pionnière en matière d'établissement de relations bilatérales, Nancy dispose d'un socle solide qui lui a permis de participer activement à la naissance d'une authentique diplomatie des villes.

Nancy fait preuve de son rayonnement sur la scène internationale en participant activement aux grands réseaux européens et internationaux, tels que l'Association Cités Unies France ou encore l'Association française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe, Euregio. Dans le cadre de ces réseaux, Nancy est régulièrement sollicitée pour partager son expertise sur la scène internationale.

Ainsi, la stratégie partagée concernant l'action européenne et internationale permet de faire de Nancy une cité visible et reconnue, attractive et engagée, solidaire et responsable. La réussite de cette coopération repose bien évidemment sur une bonne gouvernance territoriale, mais aussi sur la mise en place d'un partenariat fort et cohérent de l'ensemble des acteurs locaux dont il s'agit de capitaliser et de mutualiser les savoirfaire en contribuant à l'épanouissement de chacun via des manifestations fédératrices et innovantes.

Ainsi, en lien avec ses fidèles partenaires et interlocuteurs nouveaux, la Ville de Nancy continue à participer au rayonnement international de son territoire, à son attractivité économique et culturelle, mais également à la diffusion de son esprit citoyen et protecteur.

#### Contribuer à la mise en valeur des atouts de Nancy par la diplomatie des villes

Forte de ses atouts de Ville universitaire, de son patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore de son pôle santé, Nancy développe et soigne les réseaux de villes qu'elle a établis ou auxquels elle adhère. Ainsi, le dynamisme des partenariats tissés avec Newcastle, Liège, Karlsruhe, Padoue, Kanazawa, Kiyrat Shmona, Lublin, Cincinnati, Krasnodar et Kunming permet de contribuer à la diffusion internationale des valeurs humanistes et de citoyenneté, de faciliter et de maintenir les contacts entre acteurs universitaires, économiques, culturels et associatifs





et de bâtir des coopérations pérennes dans les domaines d'intervention identifiés conjointement, notamment avec :

- les différents accueils de délégations étrangères dans le cadre de nos relations de jumelage : 0,013 M€,
- l'accueil de 20 stagiaires cet été dont 4 stagiaires de Karlsruhe, 4 de Padoue, 2 de Timisoara, 2 de Newcastle, 2 de Cincinnati, 2 de Kanazawa, 2 de Lublin et 2 de Krasnodar pendant un mois dans les services municipaux : 0,018 M€,
- l'attribution de 2 bourses d'études pour respectivement un étudiant de Karlsruhe et un de Kanazawa. Le montant global des bourses est de 0.014 M€.

La Ville de Nancy entend renforcer sa stratégie transfrontalière et poursuit à ce titre sa politique visant l'apprentissage renforcé de l'allemand et la diffusion de la culture du voisin. Qu'il s'agisse de voyages d'études partagés avec des membres de l'Éducation nationale pour mettre en place un échange de professeurs de Karlsruhe et de Nancy, de projets d'échange d'apprentis entre nos deux villes ou toute autre rencontre entre citoyens, la proximité et l'appartenance à deux régions frontalières facilitent grandement les échanges. Par ailleurs, la vice- présidence de l'Eurégio qui est assurée par l'élue nancéienne déléguée à l'Europe permet à Nancy de peser sur la politique transfrontalière et d'insuffler une nouvelle dynamique.

La coopération étroite avec les ambassades et consulats des pays concernés par un jumelage avec Nancy permet à Nancy d'être visible au-delà des frontières de son territoire et de celui de ses villes partenaires et d'être accompagnée dans ses actions en matière de diplomatie des villes. Cet appui s'avère particulièrement précieux dans le cadre de la préparation des différents déplacements prévus.

#### Promouvoir la dimension européenne

Riche de son expérience dans l'organisation d'événements autour de l'idéal européen, la Ville de Nancy poursuit inlassablement son action proposant un espace public où des idées émergent, les convictions se confrontent et les points de vue se partagent. Cette promotion de l'idéal européen passera notamment par :

- la 18ème édition du Mai de l'Europe 2020 placée sous le thème «L'Europe : Une promesse» : 0,010 M€. Nancy en coopération avec ses partenaires européens et l'ensemble des associations, entend contribuer activement au renforcement de l'idéal européen par l'organisation de manifestations diverses destinées à placer l'Europe au cœur des débats et à chercher ensemble des solutions en matière environnementale profitables à tous.
- l'attribution de subventions à des associations et à des établissements scolaires menant des actions et des échanges scolaires en lien avec nos villes jumelées européennes : 0,005 M€.

# Tourisme et valorisation du patrimoine

Après la restauration de monuments nancéiens majeurs durant le mandat écoulé, il est envisagé d'engager deux opérations de sauvegarde des monuments classés de Nancy dès 2020, à savoir :

- les fontaines de la place Stanislas,
- l'hémicycle du général Charles de Gaulle, comprenant la mise en sécurité et la purge des ouvrages engagés cet été 2019.

Les crédits mobilisés couvriront les premiers frais d'études, à hauteur respective de 0,100 M€ et 0,280 M€.

Des subventions seront demandées à la DRAC Grand Est comme à la Région Grand Est au titre des monuments historiques, soit 100 000 € pour chaque partenaire en cette phase de début des études.

Enfin, les actions de sécurité et de bon fonctionnement des édifices cultuels, propriété de la Ville de Nancy, sont toujours d'actualité prioritaire avec des crédits d'investissement à hauteur de 0,220 M€. Sont prévus être engagés en 2020 :

- les études pour la restauration de la sacristie de la basilique Saint-Epvre,
- les études pour la restauration des façades de l'église Saint-Sébastien.

Des subventions seront demandées à la DRAC Grand Est comme à la Région Grand Est au titre des monuments historiques, soit 15 000 € pour chaque partenaire en cette phase de début des études.

Les actions portées par le service en charge de la valorisation du Patrimoine visent à diffuser auprès d'un public le plus large possible tout ce qui a trait à l'histoire et l'architecture de la Ville. Cette démarche de sensibilisation a l'ambition de rendre le patrimoine accessible à tous.

Pour atteindre ses objectifs, le service a recours à deux principaux supports : le support numérique et le support papier.

Le site nancy.fr, en se dotant de pages entièrement dédiées au patrimoine, permet de recourir à des outils tels qu'une frise chronologique ou des pages décrivant et illustrant les grandes périodes qui ont construits la Ville. Il permet de retrouver les séries d'été spéciales patrimoine créée en 2017.

Initiées également en 2017, les visites virtuelles via Google Street View des propriétés historiques remarquables de la Ville (Hôtel de Ville, Palais du Gouvernement, Opéra, Eglise de Bonsecours, porte de la Craffe, Basilique Saint-Epvre, Aquarium du Musée de l'École de Nancy et l'ensemble Poirel) se poursuivront en 2020 notamment par la Villa Majorelle nouvellement restaurée.

Des supports papier viennent compléter cette offre numérique avec la collection patrimoine.

Lancée en 2018 avec le dépliant présentant l'Hôtel de Ville, poursuivie en 2019 avec les trois places du patrimoine mondial et l'Art Nouveau à Nancy, la collection patrimoine s'enrichira de nouveaux épisodes en 2020.

Plan de gestion UNESCO : place Stanislas, place de la Carrière et place de l'Alliance

Ces trois places ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial en 1983 comme bien culturel.

Depuis cette date, le Comité du Patrimoine Mondial exige pour une demande d'inscription au titre du patrimoine mondial, les éléments suivants :

- la déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien,
- la création d'une zone tampon,
- la mise en œuvre d'un plan de gestion.

Le Plan de gestion est le cadre stratégique et opérationnel proposant, à court, moyen et long terme un plan pluriannuel d'actions pour la protection, la restauration et la mise en valeur de ce patrimoine.

Pour élaborer ce Plan de Gestion, la Ville de Nancy souhaite l'accompagnement d'un prestataire extérieur spécialisé.

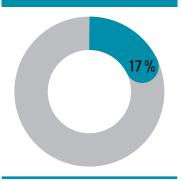
Un budget de 0,06 M€ lui est réservé.



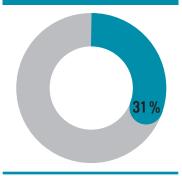
	Fonctionnement	t		Investissement		
En M€	Crédits 2020	Réalisé 2015/2018	Réalisé au 1/11/19	Reste à réaliser <sup>(1)</sup>	CP 2020	Total AP 2015/2020
Sécurité et libertés publiques	5,324	0,545	0,074	0,368	0,256	1,243
Cadre de vie, nature et espaces verts	10,964	10,195	2,869	2,847	3,874	19,784
Stationnement	2,973	1,872	0,457	1,021	0,640	3,990
Logement	0,175	1,308	0,171	0,216	0,248	1,944

(1) cette colonne correspond à la différence entre le total des inscriptions budgétaires 2019 et le consommé au 1er novembre. Une grande partie de ces crédits fera l'objet de reports qui seront intégrés en décision modificative





#### PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



### Sécurité et libertés publiques

Cette politique publique engendre dans sa globalité au titre du fonctionnement 5,324 M€ de dépenses dont 0,199 M€ de dépenses courantes. Ces dépenses courantes recouvrent les achats de matériel d'entraînement, les munitions pour les pistolets 9 mm et les flash-balls liées aux séances obligatoires de tirs.

Au titre de l'investissement, pour assurer la sécurité des agents de la police municipale, ce sont 0,012 M€ qui sont affectés à l'achat de nouveaux gilets pare-balles et 0,005 M€ qui sont consacrés à l'armement des agents de police municipale. Ce sont 0,015 M€ qui sont engagés pour acquérir un nouvel enregistreur vidéo nécessaire au stockage des vidéos liées au dispositif «caméras piétons» et conforter le système radio (acquisition de racks radio supplémentaires).

La Ville de Nancy poursuivant sa politique de vidéoprotection avec la mise en service du Centre de Supervision Urbain, consacre 0,050 M€ à l'implantation de caméras de vidéoprotection urbaine, venant ainsi conforter son maillage territorial. Enfin pour ajuster la flotte de véhicules PM, ce sont 0,120 M€ qui sont engagés pour l'acquisition de 4 véhicules.

## Cadre de vie, nature et espaces verts

#### PARCS ET JARDINS

Le respect de 150 critères stricts du label Éco jardin est un gage de sérieux et de pérennité pour nos engagements au long cours. Cette implication totale nous pousse à aller plus loin : dans le parc Sainte-Marie, un laboratoire à ciel ouvert est né il y a six ans : l'idée était alors de faire le lien direct entre des travaux de chercheurs/scientifiques et les interventions de jardiniers. Ce regard croisé sur les sols urbains débouche cette année sur un grand travail d'analyse et de préconisation.

La communication autour de ces sujets écologiques interviendra notamment à l'occasion de « Nature en Fête » et de « Pépinière en Vert ». Ces deux marchés aux plantes sont aussi des temps forts de rencontres et de partage avec le grand public. L'action de la collectivité peut ainsi se démultiplier dans les espaces de nature privés nancéiens. Les citoyens, informés et convaincus, ont alors un rôle éminent à jouer.

La désimperméabilisation des sols a été pratiquée dans les écoles Charlemagne, Trois Maisons, Émile Gebhart. Elle s'est poursuivie dans les parcs de la Pépinière et Sainte-Marie. Elle s'intensifie tout au long de l'année pour permettre une meilleure absorption par les sols des eaux pluviales bénéfique aux espaces et aux écosystèmes.

Les habitants ont été sensibilisés à l'écologie urbaine via les «Mardis aux serres» et les «Mercredis de la Pep'». Cet élan se poursuit avec les «Jeudis à Godron». Ces éco-ateliers conviviaux, avec un apprentissage des gestes verts, sont une réussite. La mise en place d'un poulailler partagé au sein du parc de la Pépinière devient également une réalité avec un rôle pédagogique, écologique et social. Ce projet a pour objectif principal de communiquer autour de la réduction et de la mise en valeur des déchets ménagers ainsi que sur l'importance d'une alimentation durable. Il permettra aux participants de renouer avec la nature par le biais de l'élevage de poules. Le poulailler partagé est installé dans une parcelle de l'enclos des daims.

2020 est une année importante pour le développement de la végétalisationdesfaçades des bâtiments municipaux. 80 façades seront réalisées. Cette action vitrine encourage les Nancéiens à en faire de même. Les bénéfices de ces aménagements baptisés «jardin mange bitume» et «jardin pousse muraille» sont multiples: rafraîchissement et amélioration de la qualité de l'air, développement de la biodiversité en offrant des sources de nourriture et des gîtes à la faune urbaine. Dans ce même esprit, le renouvellement d'arbres réaffirme le rôle thermorégulateur joué par ces végétaux dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La pyrale, maladie du buis, a attaqué en 2018 le jardin Dominique Alexandre Godron. Après l'arrachage des végétaux morts effectué à l'automne 2019, le tracé d'origine est réaffirmé en 2020 pour mettre en valeur le fleurissement annuel et pérenne à base de plantes vivaces et de graminées.



38



La Ville souhaite également implanter de nouveaux massifs écologiques et vivriers.

Enfin en 2020, «Terre ou désert ?», le 17e jardin éphémère, se pose sur la place Stanislas dès le 26 septembre et jusqu'au 1er novembre. Il évoquera la terre et se déclinera autour d'un anniversaire, celui du «Jour de la Terre». Célébré pour la première fois le 22 avril 1970 sous l'impulsion du sénateur du Wisconsin Gaylord Nelson, le «Jour de la Terre» marque tous les ans l'anniversaire de la naissance d'un des mouvements environnementaux les plus importants de la planète. Nancy célébrera le 50e anniversaire de cet acte populaire en Amérique du Nord mais encore trop méconnu en Europe. Il explorera la terre dans ces différentes définitions : le sol cultivable, le terreau fertile face à la désertification des sols mais aussi la «terre planète» et le regard que l'homme porte sur son environnement vital.

La politique publique concernant les espaces de nature en ville occasionne des dépenses de fonctionnement de 1,076 M€ hors les charges de personnel et frais assimilés. Outre les taxes foncières, les dépenses d'eau et d'assainissement, d'électricité, de chauffage et d'entretien des bâtiments à hauteur de 0,270 M€, la gestion courante du service nécessite 0,755 M€ pour l'achat de fournitures tant pour l'entretien des espaces végétalisés que pour celui des aires de jeux et des bâtiments. Par ailleurs 0,051 M€ est nécessaire pour assurer la surveillance des différentes manifestations organisées par la Ville.

Les crédits d'investissement d'un montant de 0.423 M€ permettent un développement et une amélioration qualitative des espaces de nature en ville.

L'achat de végétaux (0,060 M€), de matériel et de fournitures horticoles (0,120 M€), la rénovation et l'entretien des aires de jeux (0,050 M€), la rénovation du jardin Dominique Alexandre Godron, la création de murs végétalisés et de jardins de fissures (0,200 M€) représentent une part importante des crédits d'investissement.

Pour l'espace animalier, le total des dépenses de fonctionnement est de 0,027 M€ hors frais et charges de personnel.

De plus, 0,008 M€ est consacré aux dépenses d'eau, d'assainissement et de combustibles tandis que 0,013 M€ permet de pourvoir à la nourriture et au soin des animaux ainsi qu'à l'entretien des différents espaces.

#### LA PROPRETÉ

La brigade du cadre de vie intervient en articulation avec Nancy en Direct et assure la surveillance du domaine public en matière de propreté afin de faire respecter les arrêtés municipaux (relevé et facturation des dépôts d'ordures ménagères et cartons déposés en dehors des règles, déjections).

Elle a la charge du contrôle du stationnement gênant et participe au contrôle du stationnement payant. Elle est également mobilisée dans le cadre des différentes manifestations organisées par les services (Foires de printemps et d'automne, travaux de voirie, Livre sur la Place, défilé de la Saint Nicolas...).

Elle intervient également en surveillance et prévention pour assurer la propreté autour des points d'apport volontaires. Elle travaille également en lien avec Nancy Ville Propre pour le ramassage de dépôts importants de déchets ménagers ou d'hétérogènes.

Cette articulation Nancy Ville Propre sera approfondie. Afin de compléter l'ensemble des opérations de sensibilisation et d'avertissements, une collaboration est ainsi expérimentée permettant l'ouverture des sacs d'ordure ménagères abandonnés sur l'espace public en dehors des horaires des collectes sur site, sur les camions de Nancy Ville Propre. Ce contrôle, permettant le cas échéant de facturer les gestes inciviques, sera effectué par des agents assermentés de la Brigade.

La conteneurisation se poursuit avec l'équipement de la rue Jeanne d'Arc et la mise place de conteneurs aériens rue de la Commanderie.

#### **ESPACES PUBLICS**

En 2020, en concrétisation des engagements pris pour la Transition Écologique, participant à l'amélioration du cadre de vie, il est proposé au BP 2020 des crédits à hauteur de 0,430 M€, à consacrer :

- à l'entretien du domaine public municipal,
- à l'amélioration des places publiques municipales : bancs, ombrages, éclairage,
- à l'amélioration des parcours de marche dans la Ville : renouvellement des bancs, renouvellement des signalétiques,
- à l'acquisition de blocs de mise en sécurité / anti-percussion.

Enfin plusieurs îlots de fraîcheur seront aménagés de manière à combattre le phénomène d'îlot de chaleur urbain et à améliorer la qualité de vie des citadins en période de fortes chaleurs. Ils allieront plusieurs solutions, «bleues» ou «vertes», basées sur la nature, la présence de l'eau et du végétal en ville. Sont notamment en cours de définition : la place Charles III, la promenade des Canaux, la place de Cincinnati, le square Lionnois.

#### PROPRIÉTÉS PRIVÉES DE LA VILLE

Dans le cadre de l'extension du Grand Hôtel de la Reine en vue de son accession à la catégorie 5 étoiles, la Ville de Nancy a souhaité engager des projets incombant au propriétaire, en cohérence avec le projet d'aménagement intérieur porté par les exploitants, le Groupe Ferré et la société Louis XV. Il s'agit de :

- La restauration des menuiseries du pavillon Alliot,
- la requalification de la cour intérieure de l'hôtel,
- la restauration du porche XVIIIème donnant sur la rue Lyautey.
- le traitement des structures du bâtiment sis au 1 rue Lyautey, après son désamiantage.
- 2,508 M € sont inscrit en 2020.

### ÉTUDES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Une subvention de 0,370 M€ sera versée à l'Agence Scalen (Agence de Développement des Territoires Nancy Sud), qui accompagne la Ville en apportant son expertise sur la plupart des grands dossiers d'urbanisme et de développement selon un programme de travail conventionné annuellement.

### **Stationnement**

La gestion des infractions au stationnement payant représente une dépense globale de 0,815 M€ au titre de 2020. C'est ainsi que la société Streeteo perçoit 0,630 M€ au titre notamment de la surveillance du stationnement, de la gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS) et des recours administratifs préalables (RAPO). Par ailleurs l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) refacture à la Ville les frais qu'elle a engagés pour notifier aux redevables les avis de paiement des FPS.

Le produit des FPS est estimé à 1,200 M€ dont une part est reversée à la Métropole du Grand Nancy afin de contribuer au financement des politiques de circulation et de mobilité respectueuses de l'environnement.

Les prestations de collecte et maintenance des horodateurs sur voirie, assurées par la société INDIGO, représentent un coût global de  $0.305\,\mathrm{M}\odot$ .

Les dispositifs des chèques parking, des samedis promotionnels et dimanches gratuits sont reconduits en 2020 dans les parkings gérés par la Ville de Nancy ou concédés à la société INDIGO, pour laquelle une somme globale de 0,082 M€ est inscrite au budget pour compenser le manque à gagner de cette dernière.

La Ville poursuit en 2020 les actions déjà engagées pour améliorer l'accueil et la sécurité des usagers dans les parkings en gestion directe. C'est ainsi que 0,075 M€ permet de terminer les travaux engagés en 2019 afin d'accueillir la Maison du vélo, au rez-de-chaussée du parking Stanislas.

Le Parking Pierre de Coubertin a fait l'objet d'aménagements par la Métropole à hauteur de 0,208 M€ pour lesquels il est convenu que la Ville participe à hauteur de 50 %.

Concernant le parking Dom Calmet, 0,081 M€ doivent permettre, au titre de la copropriété, outre les charges courantes, de réaliser la mise en peinture des trémies et cages d'escaliers et le flocage de la rampe d'accès (0,059 M€), et le remplacement de blocs de secours (0,015 M€). Le remplacement des portes automatiques entrée et sortie du parking Dom Calmet représente une dépense de 0,051 M€ pour la Ville tandis que le solde à verser pour les nouveaux ascenseurs s'élève à 0.087 M€.

Enfin, dans le cadre des objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, l'offre s'étoffera au niveau des services avec notamment le développement des infrastructures de recharge des batteries pour véhicules électriques puisque les parkings place Stanislas, Dom Calmet et place des Vosges seront prochainement équipés chacun de bornes de rechargement. Pour 2020, l'investissement s'élève à 0,110 M€ sachant que des subventions seront sollicitées pour ces installations.

Les recettes de stationnement sur la voirie représentent un montant global de 3,690 M€ dont 0,550 M€ de stationnement résidents.

Les recettes sur l'ensemble des parkings en ouvrage représentent une somme de 0,725 M€ quant aux abonnements et 1,075 M€ pour le stationnement horaire.

### Logement

La Ville de Nancy apporte naturellement une attention particulière aux conditions d'habitat de ses concitoyens. Elle affiche par ailleurs l'ambition d'atteindre un taux de logements sociaux de 25% en veillant à la mixité sociale au sein des quartiers.

Elle poursuit l'ambition de permettre à chacun d'accéder à un logement décent correspondant à ses besoins et ses capacités financières et permettre aux familles d'avoir un parcours résidentiel au sein de la commune.

Conformément aux orientations fixées dans le 6ème Programme Local de l'Habitat Durable (dont la révision a été enclenchée en accompagnement de celle du PLUi-HD) du Grand Nancy, compétent en matière de Politique de l'Habitat, la production de programmes immobiliers économes en énergie, conformes aux principes du développement durable sera favorisée.

C'est ainsi que la Ville choisit de soutenir la réhabilitation de l'habitat ancien favorisant ainsi le maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées, la sortie d'insalubrité, la lutte contre la vacance de longue durée des logements. Aussi, des aides financières pour la rénovation de l'habitat privé, à hauteur de 0,080 M€, seront accordées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général «Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy» qui couvre l'ensemble de la commune.

Les propriétaires sont également accompagnés pour la rénovation des façades de leurs immeubles afin d'améliorer le cadre de vie. Le principe d'intégrer à la campagne de ravalement de façades une action en faveur de la végétalisation des murs a été adopté en 2019.

S'agissant du périmètre de ravalement obligatoire, le quartier Médreville se poursuivra. La Ville de Nancy souhaite, par ailleurs, engager un effort d'accompagnement financier conséquent des copropriétés privées parmi les plus importantes de la Ville (notamment l'immeuble Joffre Saint-Thiebaut, le Clos de Médreville, le Building Joffre et l'Immeuble Kennedy).

L'opération de ravalement «Nancy, Ville Claire et végétale» prévoit le versement de subventions à hauteur de 0,15 M€ en 2020.

La Société Anonyme Publique Locale (SAPL) Grand Nancy Habitat est en charge, dans le cadre d'un contrat de prestations spécifiques, d'accompagner la Ville de Nancy dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre de cette politique sur le logement. Afin de soutenir son action, une participation financière d'un montant annuel de 0,100 M€ est versé à la SAPL Grand Nancy Habitat qui gère l'instruction des dossiers pour les propriétaires demandeurs d'aides dans le cadre des campagnes de ravalement.

Dans le cadre de ce contrat, la SAPL assure également le suivi des dossiers d'amélioration de l'habitat privé, la conduite d'études spécifiques sur les questions d'habitat et de logement.

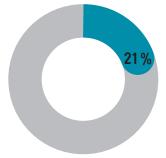


	Fonctionnement	t		Investissement		
En M€	Crédits 2020	Réalisé 2015/2018	Réalisé au 1/11/19	Reste à réaliser <sup>(1)</sup>	CP 2020	Total AP 2015/2020
Petite enfance et politique familiale	5,124	-	-	-	-	-
Éducation	14,746	11,147	2,724	0,517	1,984	16,371
Cohésion sociale et santé	6,796	0,470	0,328	0,109	0,396	1,303
Jeunesse, sports et loisirs	8,523	4,488	1,320	0,623	0,994	7,426

(1) cette colonne correspond à la différence entre le total des inscriptions budgétaires 2019 et le consommé au 1er novembre. Une grande partie de ces crédits fera l'objet de reports qui seront intégrés en décision modificative







# Petite enfance et politique familiale

#### LA PETITE ENFANCE

Les objectifs du CCAS sont définis dans le projet de service et sont organisés autour de deux grands axes ; assurer un accueil de qualité pour toutes les familles et soutenir les fonctions parentales.

#### Développement d'un plan d'actions dans le cadre de la transition écologique dans l'ensemble des structures petite enfance

Il y a 3 ans, le CCAS de la Ville de Nancy s'engageait au côté de l'association «Ecolo Crèche» dans une démarche de changement des pratiques au sein du Multi-accueil Jeanine Bodson. En juin 2019, la structure a obtenu le label «écolo crèche». Fort de cette expérience, le CCAS a souhaité élargir la réflexion sur l'ensemble de ses structures petite enfance. En 2020, les actions prévues sont nombreuses : mise en place d'un guide des bonnes pratiques regroupant les Éco gestes à réaliser au sein de la crèche, utilisation de savon neutre pour le change, renouvellement progressif des jeux/jouets, utilisation de contenants alimentaires sans produit chimique... (Coût estimé pour 2020: 0,030 M€ dont 0,020 M€ pour le nettoyage vapeur)

43

#### Qualité de l'air intérieur

Afin de se conformer à la réglementation, il a été décidé de prendre les dispositions suivantes :

- dans un premier temps, la réalisation de l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments (effectué en mai 2019);
- dans un second temps, la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention qui comprend notamment: l'utilisation de matériaux à teneur réduite en COV (Composés Organiques Volatils) et des revêtements de sols EcoLabel européen lors des travaux de rénovation, l'achat de mobilier de norme «classe E1» (faible teneur des matériaux en formaldéhyde), la poursuite de la mise en place du nettoyage à la vapeur, renouvellement progressif de la vaisselle en privilégiant la vaisselle en verre quand cela est possible. A l'instar des écoles, des sondes analysant la teneur en CO<sub>2</sub> et en COV, seront mises à disposition au sein des structures petite enfance afin d'inciter à une bonne aération des locaux, et d'avoir une idée des niveaux de pollution rencontrés.

#### Passage de la totalité des crèches municipales en lait infantile bio

Pour rappel, l'un des grands objectifs de la loi Agriculture et Alimentation promulguée en novembre 2018 est de « favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous ». Il est notamment préconisé d'atteindre un objectif de 50 % de produits durables ou labellisés d'ici 2022, avec un minimum de 20 % de produits bio dans les cantines scolaires.

Le CCAS de la Ville de Nancy à l'occasion du renouvellement de son marché de lait infantile a choisi de proposer du lait infantile bio pour la totalité de ses crèches (soit 2700 litres de lait par an). L'impact budgétaire est estimé à 0,003 M€.

#### Plan d'investissement 2020 - risques climatiques

Suite à la canicule de l'été 2019 et des températures enregistrées dans les bâtiments accueillant les enfants (entre 34 et 36 degrés dans certains espaces), une réflexion sera menée en 2020 pour définir des actions visant à limiter l'impact des périodes caniculaires sur les établissements Petite Enfance. Un plan d'investissement dédié sera mis en œuvre incluant notamment l'installation de stores ou volets sur les fenêtres qui n'en sont pas dotées, étude pour le rafraîchissement de l'air (rafraîchissement d'une ou deux salles dans chaque structure, free cooling...), installation de brumisateurs de grande dimension dans les espaces extérieurs... L'enveloppe financière sera définie en fonction des solutions techniques retenues.

### Mise en place des points relais sécurité à destination des enfants

Il s'agit d'un réseau de partenaires qui prête secours aux enfants en situation de détresse, menacés ou se sentant en danger lors de leurs déplacements en ville. Les membres de ce dispositif s'engagent à téléphoner aux parents et/ou à avertir la police en cas de danger immédiat. Les lieux sont identifiés par un visuel unique (autocollant) signalant aux enfants la possibilité d'y trouver refuge.

A ce jour 83 partenaires ont déjà adhéré. Une large campagne de communication sera prévue en 2020 pour inscrire le



dispositif et l'information des familles dans le temps (budget prévisionnel : 0,003 M€). Le CCAS a reçu un Territoria d'or pour ce dispositif.

### Aide à l'investissement à destination de structures associatives

Le CCAS de la Ville de Nancy a souhaité soutenir les structures associatives Petite Enfance par l'attribution de subvention d'investissement. Les subventions doivent concourir au financement d'un ou de plusieurs biens ayant le caractère d'une immobilisation pour l'association. Pour être éligible, la structure associative petite enfance doit par ailleurs localiser l'activité concernée sur le territoire de la commune de Nancy et/ou proposer des places d'accueil aux familles nancéiennes.

Le montant de l'aide correspond au maximum à 40 % du montant TTC des dépenses. L'aide ne pourra être supérieure à 1500 €. Soit un budget estimé pour 2020 de 0,014 M€.

### Relocalisation de la halte-garderie ex TAMARIS et la création d'un espace SNOEZELEN

La halte-garderie est située actuellement au sein de l'ex centre commercial les Tamaris voué à une nouvelle définition dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur le Plateau de Haye. La relocalisation de la halte-garderie est prévue dans les anciens locaux de la Caisse d'Épargne jouxtant le Multi-Accueil Bodson, avenue Pinchard. Ce projet prévoit sur une surface de 270 m² composée d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, la création d'espaces de jeux, de vie et de repos pour l'accueil des enfants et d'un espace SNOEZELEN.

Le coût de l'investissement est estimé à 0,685 M€. Le concours financier de partenaires tels que la CAF ou l'Europe via le FEDER est sollicité.

#### **Semaine Petite Enfance**

Chaque année, des activités gratuites sur un thème commun sont proposées aux familles nancéiennes. Parents et enfants se retrouvent autour des professionnels de la petite enfance afin de partager des expériences et se divertir lors de moments privilégiés. La semaine de la Petite enfance se déroulera en mai 2020 (budget prévisionnel : 0,003 M€).

### Développement d'ateliers à destination des enfants et de leurs parents

Un programme de sensibilisation à la santé bucco-dentaire à destination des enfants et de leurs parents s'est développé dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Lorraine - Faculté d'Odontologie. En 2020, de nouveaux cafés des parents seront proposés sur les thèmes de la santé bucco-dentaire et le développement psychomoteur des tout petits. Les cafés des parents seront animés par les étudiants des écoles dentaire et kinésithérapie dans le cadre du service sanitaire dans l'ensemble des structures petites enfance du CCAS.

Des ateliers enfants-parents seront également proposés en 2020 sur les quartiers du Plateau de Haye et Saint Nicolas.

#### LES SENIORS

Pour la population senior et les professionnels du secteur, l'année 2020 sera inévitablement marquée par la future loi relative au grand âge et à l'autonomie attendue pour le dernier trimestre 2019. Cette nouvelle réforme du secteur s'appuiera sur les résultats de la vaste concertation nationale « Grand âge et autonomie » qui s'est achevée en février 2019. La concertation a mobilisé 10 ateliers nationaux, 5 forums régionaux, une consultation citoyenne ayant recueilli plus de 1,7 million de votes pour 414 000 participants, 100 rencontres bilatérales et des groupes d'expression de personnes âgées, professionnels et aidants.

Sans attendre les évolutions à venir du secteur, la Ville et son CCAS poursuivent le travail engagé pour faire de Nancy une Ville favorable au vieillissement, avec des services et des établissements inclusifs, ouverts aux riverains des quartiers qui répondent aux principaux enjeux actuels : illectronisme, isolement social et culturel, transition écologique, précarisation...

#### Inventer un nouvel espace

A la suite de la fermeture du Centre Germaine Marchal rue de Dieuze, l'espace laissé vacant est envisagé comme un lieu ouvert et innovant co-construit avec les habitants et les acteurs du quartier. Dédiées à la prévention et au bien-vieillir, les activités proposées correspondront aux attentes de celles et ceux qui le fréquenteront et qui contribueront à sa définition dans une démarche de design urbain, approche que l'on retrouve au cœur de la démarche Ville Amie des Aînés. La concertation avec les partenaires du secteur (Onpa, MJC Bazin, Universités, Ecoles...), les utilisateurs potentiels (seniors nancéiens) ainsi que de futurs utilisateurs (futurs retraités) sera le préalable méthodologique de ce projet.

L'espace est situé dans le quartier Rives de Meurthe à proximité de la ligne de tramway. Le bâtiment fera l'objet de travaux de rénovation sur la base des éléments fournis dans le cadre de la concertation.

#### Actions pour le «bien-vieillir» dans les quartiers

Les cinq résidences autonomie proposeront en 2020 diverses actions répondant aux objectifs de la prévention de la perte d'autonomie. Parmi les plus innovantes, le Pôle Seniors propose :

- Autour de l'activité physique : marche nordique (avec le service jeunesse et sports), gymnastique douce, danse en position assise...
- autour du bien-être et de l'estime de soi : art-thérapie (0,006 M€), musico-thérapie (0,003 M€), modelage des mains, yoga du rire...
- initiation à Internet : ateliers de sensibilisation à l'utilisation des tablettes (0,01 M€), jeux interactifs avec les tablettes.

Ces actions sont réalisées par le personnel ou par des prestataires extérieurs qualifiés. Les résidences autonomie bénéficient d'une aide financière appelée «forfait autonomie» attribuée par le Conseil Départemental. D'un montant de 0,094 M€ en 2019, ce forfait devrait être reconduit en 2020.

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de moyens avec l'ONPA, le CCAS a souhaité développer à travers l'association deux actions de marche accompagnée «de balades en causerie» autour de ses résidences autonomie. Une première expérience concluante a déjà été menée (Rives de Meurthe). Deux nouveaux ateliers seront proposés au départ de deux résidences (Saint Pierre -René II et Boudonville).

#### Affirmer l'attractivité des Résidences Autonomie

Les cinq Résidences Autonomie nancéiennes se distinguent par la qualité de leurs équipements et des services proposés. Les tarifs sociaux pratiqués favorisent l'accès à un habitat sécurisé pour les seniors dans un environnement où se multiplient les constructions de résidences-services aux tarifs élevés.

Pour autant, les attentes des seniors sont en constante évolution et les bâtiments doivent s'adapter constamment pour conserver leur attractivité. Plusieurs projets seront développés en 2020 :

- Améliorer l'accessibilité et le confort des bâtiments : un maître d'œuvre a été recruté en 2019 pour définir les améliorations à apporter aux bâtiments en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce projet prévoit notamment la rénovation complète des salles de bain des 43 appartements de la Résidence Autonomie Donop pour un montant de 0.6 M€.
- créer des appartements entièrement accessibles aux personnes à mobilitéréduite : ces 6 appartements complèteront l'offre actuelle et faciliteront l'accueil de personnes équipées d'aide techniques (fauteuils, déambulateur). Les travaux sont estimés à 0,2 M€,
- développement des appartements « nouvelle génération » : des cuisines aménagées remplaceront progressivement les kitchenettes actuelles et de nouveaux rangements seront créés dans les appartements. A la suite d'une expérimentation concluante en 2018, de nouveaux appartements ont été aménagés en 2019 et de nouveaux seront programmés pour les années à venir,
- poursuivre la domotisation : le remplacement des serrures manuelles classiques des portes des bâtiments par des serrures électroniques participe au confort de vie et à la sécurisation dans l'établissement. Une première expérimentation a permis d'améliorer les produits aux contraintes et aux attentes des seniors. La généralisation aux autres structures sera poursuivie en 2020,
- développer le WIFI: la réglementation relative aux résidences autonomie impose l'accès à Internet pour tous les résidents. La municipalité a choisi d'étudier l'installation du WIFI dans un espace commun de chaque bâtiment. Ce projet participe à l'e-inclusion des personnes âgées. L'ensemble des bâtiments seront équipés en 2020 pour un montant total de 0,003 M€.

### E-inclusion et accès aux droits

Depuis deux ans, des ateliers de sensibilisation à l'utilisation de tablettes numériques sont proposés dans les cinq Résidences Autonomie. Face au succès de ces ateliers et à la demande croissante du public, de nouvelles sessions seront organisées en 2020 en lien avec le prestataire du CCAS pour un montant total de 0,01 M€.

En parallèle, deux Résidences Autonomie seront équipées de bornes interactives d'accès à Internet. Elles seront accessibles aux résidents, ainsi qu'aux seniors riverains et permettront d'accéder à certains sites prédéfinis (CAF, CARSAT, mes-aides.gouv. fr, Nancy.fr...). Des sessions d'accès aux droits seront également organisées avec des agents sociaux. L'acquisition des deux bornes est estimée à 0.01 M€.

### Résidences en transition écologique

La prise de conscience écologique des usagers des Résidences Autonomie est croissante comme l'atteste le succès rapide des composteurs partagés installés en 2018 ou l'attachement aux jardins des bâtiments. Des actions d'information et de sensibilisation sur diverses thématiques initiées en 2019 seront de nouveau proposées par l'ALEC en 2020.

En parallèle, des réflexions, inspirées notamment par le travail autour de la labellisation «écolo-crèche» d'un établissement Petite Enfance du CCAS, se poursuivront et impacteront la politique d'achat ainsi que les fonctionnements actuels.

#### Développement et bilan de la Carte Nancy Seniors

L'accès à la culture et aux loisirs pour les seniors constitue un levier important du bien-vieillir. L'année 2020 permettra un bilan annuel de la « Carte Nancy Seniors » proposée aux nancéiens de plus de 65 ans.

#### Soutien financier aux EHPAD nancéiens

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des seniors nancéiens, le CCAS participe au fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à but non lucratif, afin de les aider à organiser des prestations d'activités musicales et de transport collectif au bénéfice de leurs résidents. Le montant de cette participation est de 0,033 M€. Les subventions établies en fonction du nombre de lits sont versées aux établissements suivants : EHPAD Bénichou - EHPAD Saint Joseph - EHPAD Saint Rémy - EHPAD et Unité de Soins de Longue Durée Saint Charles et Unité de Soins de Longue Durée Stanislas.

### L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Notre Maison

L'Ehpad Notre Maison a une capacité de 152 lits dont 28 places en Unité de Vie Protégée. L'établissement a également 3 chambres couples. Depuis son déménagement en 2018, Notre Maison propose aux résidents un cadre de vie adapté à leur longévité : des chambres de 22 m² toutes dotées d'une salle d'eau, des espaces de vie spacieux. De plus, le bâtiment permet aux différentes équipes (soins, hôtellerie, administrative) de travailler dans des conditions optimisées.

Le budget 2020 de l'Ehpad se construira avec des hypothèses actualisées (taux d'occupation à 97 %, contrats de maintenance en cours après l'année de garantie de fin de travaux, ouverture de l'accueil de jour) mais pas encore conforme à la réalité de l'établissement. En effet, l'enveloppe que les ARS allouent aux EHPAD en remboursement des prestations de soins qu'ils délivrent est déterminée à la fois par le degré d'autonomie des résidents accueillis dans l'établissement (mesuré par la grille AGGIR) et par les soins médico-techniques requis par les résidents compte tenu de leurs pathologies (mesurés par l'outil PATHOS).



Notre Maison avait un fort besoin de réaliser les deux évaluations. Les résultats de la coupe PATHOS devraient prouver que Notre Maison a un besoin de financement supplémentaire pour pouvoir réaliser une prise en charge de qualité. Cependant ces résultats ne seront pris en compte que dans le budget 2021.

L'année 2020 sera donc une année de transition. Par transition, il faut entendre que les moyens ne sont pas encore alloués alors que le besoin est réel.

Pour mémoire, à Notre Maison, la prise en charge est assurée par des personnels aux profils et aux qualifications variées : Infirmiers Diplômés d'État (IDE), Aides-soignants (AS), Aides médico-psychologiques (AMP), Auxiliaires de Vie Sociale (AVS), Agents de Service Hospitalier (ASH), ainsi que l'ensemble des personnels non soignants : de hiérarchie, techniciens ou d'animation.

A l'instar des autres EHPAD, Notre Maison doit faire face à une tendance désormais avérée en France : l'entrée en institution apparaît comme la dernière étape du parcours de vie, lorsque les possibilités du maintien à domicile sont épuisées. Ainsi, Notre Maison accueille des usagers plus âgés entrant plus tardivement en institution caractérisés par un niveau de dépendance plus élevé. Les besoins des résidents sont donc accrus (soins techniques, nursing...).

Pour tenir compte de ces changements internes (augmentation de la capacité de l'établissement) et externes (modification profonde des profils des usagers), les effectifs globaux de l'EHPAD ont sensiblement augmenté depuis l'installation dans les nouveaux locaux. Ainsi, entre 2018 et 2019, les effectifs sont passés de 87 ETP à 92 ETP. Cette augmentation de près de 6% correspond aux embauches nécessaires pour proposer un accompagnement de qualité. Pour compléter ces données, nous pouvons également préciser que les charges de personnel ont augmenté dans la même proportion : environ 6 % d'augmentation (passant de 3,7 millions à 4 millions).

Cette tendance constatée entre 2018 et 2019 devrait se maintenir en 2020 mais dans une moindre mesure. Les orientations pour 2020 seront les suivantes :

- Une équipe soins renforcée,
- une modification de la hiérarchie soins.
- la recherche d'une optimisation pour l'équipe hébergement.

En ce qui concerne l'équipe soins (aides-soignantes, infirmières), la préoccupation du CCAS est d'assurer une prise en charge de qualité. Cependant, l'Ehpad fait face à une pénurie d'aides-soignantes. Il est de plus en plus difficile de recruter des professionnels formés et qualifiés. Cette difficulté de recrutement est également sensible quand Notre Maison cherche à remplacer le personnel absent (congés estivaux, maladie, maternité...). Il est donc mal aisé de donner une orientation chiffrée stable sur le besoin en recrutement qui sera effectué en 2020.

En 2020, une modification dans la hiérarchie de l'équipe soins verra le jour. Depuis plusieurs années, deux infirmières coordinatrices assureraient le pilotage et le management de l'équipe soins.

Suiteaudépartdel'une d'entre elles, il a été décidé d'assurer un remplacement par une secrétaire médico-sociale. Grâce à cette modification, l'infirmière coordinatrice pourra se concentrer sur des missions d'organisation du travail, de suivi des équipes. La secrétaire médico-sociale assurera les tâches administratives, comptables...

Enfin en ce qui concerne l'équipe du pôle hôtelier, il s'agit en 2020 de stabiliser l'équipe et d'optimiser les tâches à réaliser.

En matière de ressources, en 2020, Notre Maison poursuivra ses efforts pour obtenir des financements complémentaires.

L'ARS Grand Est souhaite subventionner les établissements de santé (dont les EHPAD) qui s'engage dans des actions individuelles ou collectives d'amélioration des conditions de travail. Dans le cahier des charges de l'appel à projet, il est fait une large place au déploiement des Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT). L'EHPAD Notre Maison souhaite répondre à l'appel à projet lancé par l'ARS Gand Est sur la prévention et la lutte des troubles musculo-squelettiques. Le plan d'action qui sera soumis à l'ARS permettra notamment de financer des achats de matériel et le renforcement des équipes.

### Éducation

En 2020, la Ville de Nancy poursuivra la mise en œuvre des engagements de son Projet Éducatif Territorial reconduit pour la période 2018-2021. L'accent sera particulièrement porté par la collectivité sur la promotion d'une citoyenneté active, dès le plus jeune âge, ainsi que sur l'égalité d'accès aux dispositifs proposés par la collectivité pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, indépendamment de sa situation sociale ou de son établissement scolaire.

Un nouvel objectif de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique a été intégré au projet éducatif et de nouvelles actions seront menées notamment pour la restauration scolaire, mais aussi pour la mise aux normes des bâtiments scolaires.

C'est ainsi que la Ville de Nancy fait le choix de maintenir l'amplitude de ses services périscolaires et notamment de son accueil, ouvert dès 7h30 et qui prend fin à 18h30. De même, les activités périscolaires gratuites dont le volume a doublé en 2014 seront maintenues. La Ville de Nancy offre, par un riche panel d'activités périscolaires, un cadre propice à l'accès de chaque enfant à la culture, aux langues, aux sports et aux loisirs.

Le service de restauration scolaire, largement ouvert aux familles grâce à une tarification adaptée à chaque foyer et à un cahier de charges exigeant, se poursuivra et les efforts qualitatifs seront amplifiés par rapport au contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec, dès septembre 2019, 15% de produits bio servis (pour 10% prévu au contrat), et 42% de produits locaux.

A compter de janvier 2020, 20 % de produits bio seront servis dans les restaurants scolaires, du bio essentiellement local. En élaborant des partenariats solides avec des producteurs locaux, la Ville de Nancy contribue au développement et à la structuration de filières biologiques locales.

Aussi en 2020, plus de 10,5% du budget communal sera consacré au secteur éducatif et scolaire ce qui permettra de financer :





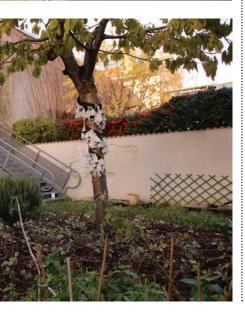




### Nancy,







### LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX ÉLÈVES ET AUX ENSEIGNANTS

Le personnel municipal affecté aux écoles qui concourt à l'organisation de ce service public : 98 ATSEM sont affectés dans les classes de maternelle, 367 agents participent à la restauration scolaire dans le cadre du service des repas et de l'animation, 172 animateurs encadrent l'accueil périscolaire, 33 autres les activités, et 124 agents entretiennent quotidiennement les locaux scolaires.

Au-delà des dépenses de personnel nécessaires pour garantir la qualité du service public d'éducation, la commune consacre des dotations importantes aux dépenses pédagogiques :

Achat de fournitures scolaires et d'équipement	0,297 M€
Livres de bibliothèques	0,022 M€
Location des photocopieurs	0,026 M€
Frais de transport	0,055 M€
Financement des transports vers les piscines (pour l'enseignement de la natation)	0,110 M€
Subvention pour les écoles privées (élémentaires et maternelles)	0,553 M€

#### L'ÉQUIPEMENT ET L'ENTRETIEN DES ÉCOLES

#### D'importants travaux seront réalisés en 2020

La politique éducative de la Ville de Nancy dépasse le simple cadre de l'aménagement et de l'entretien du patrimoine scolaire. Cependant, cette question reste centrale dans un contexte de transition écologique, d'exigence d'accessibilité et de confort pour accompagner toujours mieux les apprentissages des élèves.

Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy mènera en 2020, un niveau d'investissement conséquent dans les écoles. Des rénovations importantes seront ainsi réalisées dans les locaux scolaires dans le cadre d'un programme de rénovation important qui concernera la moitié des établissements scolaires.

Cet effort exceptionnel, orienté par les enjeux de la transition écologique, portera d'une part sur l'isolation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries...) et de la végétalisation de cours d'écoles mais aussi sur l'entretien des locaux: rénovation des salles de classe, des sanitaires, de restaurants scolaires.

La restructuration du groupe scolaire du Placieux a été lancée, avec la perspective de réunir, en un seul site, l'école maternelle et l'école élémentaire sur le site profondément reconfiguré de l'actuelle école élémentaire.

Un concours d'architecture a été lancé pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire, 4 équipes d'architectes ont été désignées à l'été 2019 pour concourir, pour une désignation du lauréat début 2020. Ce groupe scolaire doté d'un nouveau bâtiment « passif », deviendra la première éco-école de Nancy.

51

### Un ambitieux programme pluriannuel d'équipement numérique

L'année 2020 se traduira par l'accélération du plan de déploiement du numérique dans les écoles : l'accès au très haut débit dans les écoles élémentaires devrait ainsi être généralisé, les dotations de classes numériques nomades et de vidéoprojecteurs interactifs se poursuivront. Le taux d'équipement des classes élémentaires en VPI atteindra 73 %. (0,130 M€) :

• Création d'un environnement numérique de travail (ENT) commun aux écoles de Nancy :

Suivi des devoirs, des résultats, des apprentissages, etc., l'ENT contribuera au rapprochement entre les familles et les écoles en favorisant l'implication des parents dans le suivi du travail des enfants, en leur fournissant une meilleure connaissance de la vie de l'établissement et en facilitant la communication avec l'équipe éducative. L'ENT des écoles de Nancy donnera également des renseignements sur les services périscolaires : restauration, activités et sera le support du nouveau passeport éducatif nancéien.

• Des ateliers d'éducation au numérique avec l'association e-enfance :

La Ville de Nancy mettra en place en octobre 2019, pour tous les élèves de CM1, des ateliers de sensibilisation aux dangers d'internet. Ils apprendront notamment les bons usages d'internet, à protéger leurs données personnelles, leurs mots de passe, leur vie privée et éviter les pièges de personnes malveillantes.

Cette animation sera proposée en partenariat avec l'association e-enfance, qui a conçu un programme d'éducation au numérique intitulé, « Les Supers Héros du Net ».

Des moyens sont également prévus pour le renouvellement des équipements et du mobilier scolaire :

Achat d'équipements pédagogiques (vidéos projecteurs, téléviseurs, appareils photos...)

Renouvellement du mobilier scolaire

0,030 M€ 0,070 M€

#### DES SERVICES PÉRISCOLAIRES PRATIQUES ACCESSIBLES À TOUS

Des modes d'accueil sont organisés dans toutes les écoles pour prendre en charge les enfants avant et après la classe. Ce service contribue effectivement à la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents.

1,843 M€ seront consacrés, en 2020, à la restauration scolaire (hors frais de personnel). En moyenne, 3550 convives bénéficient de ce service chaque jour. Les procédures de préparation (mise en température et service) sont certifiées pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des repas.

Une politique tarifaire a été mise en place en septembre 2016 pour faciliter l'accessibilité à ce service par une tarification plus juste (au taux d'effort) et, depuis 2014, avec un repas à 1€ pour les familles les plus modestes, bénéficiant à 1 107 enfants.

52

L'accueil des matins et soirs dans les écoles enregistre une fréquentation quotidienne moyenne de 1000 enfants. Cette prestation est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse. Les dépenses (hors frais de personnel) sont prévues à hauteur de 0.045 M€.

Les activités périscolaires gratuites sont maintenues. Ainsi, deux activités périscolaires seront toujours proposées aux élèves d'élémentaire, ainsi que des activités ludiques en langues et en motricité pour les grandes sections de maternelle. Sports, arts, échecs, sciences, langues sont ainsi accessibles à tous à Nancy et contribuent à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être ; 0,459 M€ (hors frais de personnel) sont prévus pour cette action résolument tournée vers l'égalité des chances qui accueille plus de 2 400 enfants soit une fréquentation de 69 % des élèves.

Enfin, dans un contexte budgétaire pourtant contraint, la Ville de Nancy maintient la gratuité des activités, de même que celle de l'accueil du matin et des temps d'accueil de 12h à 12h30 et de 13h30 à 14h pour accompagner la pause de midi.

#### DES ACTIONS ÉDUCATIVES ORIGINALES

En cohérence avec l'engagement de la Ville en faveur de la promotion d'une citoyenneté active, la délégation de l'Éducation continuera de proposer aux enseignants des actions éducatives qui visent à favoriser l'accès des jeunes nancéiens à la culture, aux loisirs, à la découverte de leur environnement, et à développer les comportements responsables et citoyens ; un budget de 0,157 M€ y sera consacré.

L'année 2020 verra ainsi la poursuite des actions en faveur de la culture et de la citoyenneté pour que Nancy soit décidément une Ville de création, de valorisation de son patrimoine, de partage avec le renforcement des activités d'éducation artistique et culturelle et d'attractivité au travers la signature du contrat territorial liant la Ville et l'État (0,040 M€).

#### Une sensibilisation à la préservation de l'environnement : une action ancrée, en cohérence avec l'année de la transition écologique

Elle se traduira dans le cadre d'un programme d'animation, mis en place depuis 2005, pour toutes les écoles, en partenariat avec le Grand Nancy, le C.P.I.E., sur la gestion de l'eau, des déchets et des énergies. Les animations en classe seront complétées par des visites de sites industriels (centre de valorisation des déchets, station d'épuration).

#### La poursuite des formations au secourisme

Cette action, qui a permis de former, depuis 2002, plus de 14 000 élèves des écoles publiques et privées au secourisme (PSC1) vise à développer les comportements responsables et citoyens des élèves. Cette formation est sanctionnée par la remise d'un diplôme, remis à l'élève lors des journées de la sécurité, qui sont aussi l'occasion de sensibiliser les élèves de CM2 à la sécurité routière et aux risques de la vie domestique. Un crédit de 0,042 M€ est prévu en 2020 pour ces formations.

#### Des actions de préventionsanté

La Ville de Nancy s'est associée depuis 2010 à l'opération « un fruit pour la récré » initiée par l'Union européenne. Des distributions de fruits sont organisées régulièrement et les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation aux enjeux de la nutrition. Les dépenses, pour l'achat de fruits, sont inscrites à hauteur de 0,008 M€.

### Des classes de découvertes

Organisées chaque année pour les élèves de CM2, elles favorisent l'autonomie et permettent à tous les élèves, la découverte de nouveaux horizons et de nouveaux paysages. 700 élèves environ bénéficieront en 2019 (0,207M€) de ce dispositif, sur la base de programmes proposés par la Direction de l'Éducation ou bâtis, dans le cadre de projets particuliers, par les équipes éducatives.

### POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UN PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Ce programme est destiné aux enfants de 2 à 16 ans, qui rencontrent des difficultés diverses, scolaires mais aussi sociales ou bien encore médicales. C'est pourquoi le programme de réussite éducative (PRE) propose à environ 200 enfants des parcours personnalisés de réussite éducative se traduisant principalement en soutien scolaire, suivi médical, inscription à des activités sportives, culturelles ou éducatives. Ce dispositif, géré par la Caisse des écoles de la Ville de Nancy, est proposé avec le soutien de l'État. La Caisse des écoles bénéficie d'une subvention de 0,060 M€ de la Ville.

Par ailleurs, le Plateau de Haye a été retenu par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, comme territoire éligible pour participer au programme des Citées Éducatives.

La Cité Éducative vise à renforcer à l'échelle d'un territoire, la mobilisation de tous les partenaires, afin de répondre collectivement au défi de la réussite éducative des enfants et des jeunes, à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

La Ville de Nancy est désignée comme coordinatrice du projet via sa caisse des écoles, ce dossier est partagé avec les villes de Maxeville et de Laxou qui sont également concernées par le territoire ciblé.

Un crédit de 0,035 M€ est par ailleurs alloué à la Caisse des écoles pour ses missions originelles d'accompagnement de la scolarité des plus démunis : aides vestimentaires, distribution de lait et de goûters dans les écoles.

### Cohésion sociale et santé

#### HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Hygiène et Santé Publique du Pôle Proximité et Cadre de Vie définit chaque année d'une part, un programme d'actions pérennes visant à préserver, protéger et améliorer, la qualité de vie des nancéiens, pour protéger leur santé et d'autre part une campagne de promotion de santé publique qui s'appuie sur les axes d'action du Contrat Local de Santé deuxième génération, signé le 15 juillet 2019.

Ce service met l'accent sur l'aspect préventif, en exerçant, par exemple, des missions de préventions, d'informations, de contrôles et de conseils. Pour exemples : le contrôle des établissements en matière d'hygiène alimentaire, la lutte contre l'habitat insalubre, la surveillance des établissements diffusant de la musique amplifiée et la lutte anti-vectorielle. Tout cela afin d'empêcher l'apparition de situations préjudiciables à la santé ou au bien-être des habitants.

Pour le premier semestre 2019, sur les 245 demandes traitées par ce service, un arrêté préfectoral d'insalubrité, trois arrêtés municipaux en hygiène alimentaire et 54 mises en demeure ont été émis.

Il est aussi impliqué dans l'organisation de manifestations nationales de santé (Octobre Rose, Mars Bleu...), de journées mondiales (lutte contre le sida, contre le diabète...). Il participe également à la mise en place de «Café Santé» en partenariat avec des associations locales.

Il anime dans des quartiers désignés, dans le cadre de la Politique de la Ville, des «ateliers santé Ville» en partenariat avec les communes voisines et le Grand Nancy.

L'efficacité de telles actions s'assied sur un maillage entre les champs de l'environnement, de la santé et du social, dans une démarche transverse, entre les services municipaux, ceux de la Métropole du Grand Nancy, les services de l'État et les associations.

#### MÉMOIRE, DROITS DE L'HOMME, CITOYENNETÉ INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, UN ENGAGEMENT HUMANISTE RENOUVELÉ

La politique humaniste de la Ville de Nancy a pour ambition d'assurer la promotion du respect des Droits de l'Homme, de l'intégration, de la prise en compte du devoir de mémoire, afin de lutter contre toutes les formes de discrimination. Nancy œuvre également pour faciliter le dialogue entre les cultes, pour l'application de la laïcité et pour la solidarité internationale. Nancy Humaniste est au service de la population, du tissu associatif, mais aussi des agents de la Ville afin de rassembler les données relatives aux sujets traités, à étudier ses données et à proposer des solutions sous forme d'actions.

Autour du plan d'action en 10 points mis en place sous l'égide de l'UNESCO, par la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations (ECCAR), dont Nancy assure

une Vice-Présidence, la Ville poursuit son travail partenarial avec le tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, permettant d'assurer le vivre-ensemble sur notre territoire, dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines partagées.

Dans cet objectif, la Ville poursuivra en 2020 son travail en réseau avec plus de 100 partenaires issus du tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne. Elle soutiendra plusieurs dizaines de structures par le biais de subventions directes, maintiendra son calendrier annuel d'actions autour de dates symboliques, pérennisera le label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations! » qui célébrera ses 10 ans d'existence et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Nancy réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire. Dans ce cadre, une plateforme d'échange « Nancy Inclusive » rappelant que chacun peut et doit trouver sa place sur le territoire nancéien sera lancée en 2020. Pour ce faire il est prévu la mise en place d'un observatoire nancéien de la laïcité et des discriminations qui s'attellera à réaliser une enquête territoriale pour mesurer la réalité des discriminations sur le territoire.

Nancy Inclusive, c'est l'affirmation, par l'action, que nous avons un devoir de poursuivre notre tradition de terre d'accueil en assurant la meilleure intégration possible à chacun, afin de lutter contre la radicalisation et de préserver le vivre-ensemble, dans le respect de la laïcité, des lois et des valeurs républicaines.

Dans ce cadre, en 2020, la Ville de Nancy s'engage à œuvrer pour :

- La promotion du respect des Droits de l'Homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination 0,025 M€ par le soutien aux associations locales, à la pérennisation d'actions autour de dates symboliques mises en place en partenariat avec les associations nancéiennes (Journée internationale des droits des femmes, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Journée internationale contre les violences faites aux femmes, Journée internationale des Droits de l'Homme). Le label «Ensemble, faisons équipe contre les discriminations!» dans le sport, dont la charte a déjà été signée par 98 clubs nancéiens célébrera ces 10 ans en 2020.
- L'amélioration de l'inclusion des nancéiens venus du monde entier 0,025 M€ par le soutien aux événements du tissu associatif local, par un travail transversal démontrant le caractère inclusif de notre territoire «Nancy Inclusive», avec pour objectif d'évaluer les conditions d'intégration, préfigurant la création, dans les prochaines années, de nouvelles procédures destinés à améliorer l'intégration citoyenne de chacun dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines.
- La prise en compte du devoir de mémoire 0,012 M€ par le soutien aux associations patriotiques, aux voyages scolaires de la mémoire effectués par des établissements comme le lycée Poincaré, mais aussi par l'organisation ou la participation

- aux commémorations annuelles. En 2020, la commémoration du 75ème anniversaire de la libération du Camp Nazi d'Auschwitz avec l'organisation d'une exposition de tableaux de l'artiste Philippe Ancel dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville du 27 janvier au 13 février.
- Le dialogue entre les cultes et le respect de la laïcité -0,005 M€ - par l'organisation d'événement autour de la Journée Nationale de la Laïcité, la participation à de multiples rencontres avec les différents représentants des communautés cultuelles et par le soutien aux initiatives associatives. En 2020, une quatrième édition du parcours patrimonial des lieux de cultes est prévue en partenariat avec le Groupe Interreligieux de Nancy. Dans le cadre de la Journée annuelle de la Laïcité, organisation mercredi 9 décembre d'un «Tribunal les Générations pour Futures» organisé partenariat avec Usbek et Rica autour de l'avenir du principe de laïcité en France.
- La sensibilisation à la solidarité internationale 0,020 M€ - par le soutien aux associations locales et au réseau régional multi-GESCOD, acteurs mais l'organisation aussi par d'événements autour de «la semaine de la solidarité internationale».

#### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### Un soutien aux Nancéiens en difficulté et une diffusion des bonnes pratiques en faveur de la Transition Écologique

Dans le cadre du renforcement des démarches de soutien auprès des personnes fragilisées par des évènements de vie, le pôle accompagnement social du CCAS de Nancy améliorera la visibilité de la politique sociale déployée par la Ville de Nancy. En effet, tout Nancéien, quels que soient ses revenus, en difficulté (sociale, économique, financière...) peut-être reçu, à sa demande, dans un des six points d'accueil CCAS, dont quatre sont positionnés en mairie de quartier. Un état des lieux de sa situation (droits, budget, respect des formalités) est alors réalisé avec une professionnelle. Des propositions d'orientation, d'accompagnement, de soutien dans des démarches ou de déblocage d'aide facultative spécifique lui sont formulées avec un objectif précis et convenu dont un calendrier de 3 mois minimum de suivi.

Les parcours ainsi mis en place intègrent différentes possibilités d'intervention : logement, mobilités pour l'accès à l'emploi, accès aux deux épiceries sociales, suivi administratif et budgétaire, accès aux droits de santé, intervention auprès de créanciers dispensateur d'énergie notamment. Le montant total des aides proposées est budgété à hauteur de 0,31 M€.

La collaboration avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels en charge de l'aide à l'emploi sera renforcée par les conventions permettant une orientation et une prise en charge coordonnée et soutenue des demandeurs d'emploi suivis par le CCAS. Cette nouvelle organisation prévoit des aides financières pour la facilitation des mobilités des personnes en recherche de travail.

L'accès aux deux épiceries sociales peut-être proposé aux personnes dont le budget quotidien est très contraint voire complètement absorbé par le règlement de factures de chauffage, de coûts imprévus, de pannes d'électroménager, d'accidents de vie ou de reversement de trop perçus. Il leur permet de réduire leur montant hebdomadaire alimentaire tout en assurant une bonne alimentation du bénéficiaire et de sa famille, afin de dégager une marge de rééquilibrage budgétaire.

Le budget des épiceries se monte à 0,071€



Ces temps d'échanges et d'accompagnement seront également l'opportunité de renforcer auprès des fragilisées personnes déploiement de pratiques pour la transition écologique. Les menées devront permettre de faire comprendre à chacun et d'approfondir l'intérêt de l'allongement de la durée d'usage par le réemploi et la réparation ainsi que la consommation responsable et locale, y compris pour les énergies et les déplacements.

Dans cette optique, un jardin partagé va être créé sur le quartier d'Haussonville autour de l'épicerie sociale et en lien avec les partenaires du quartier (centre social Jolibois, conseil départemental, OMH...).

La participation des habitants se fera par la mise en place pédagogiques d'ateliers participatifs tout au long de l'année sur la conception du jardin, la fabrication d'hôtels à insectes avec des matériaux de récupération, de mangeoires et abris à oiseaux, semis repiguage et plantation différents végétaux, conception et utilisation de produits naturels pour et dans le jardin (purin d'ortie, savon noir, piège à limace, marc de café...), entretien collectif du potager.

L'épicerie du Plateau porte également un jardin partagé dont 4 parcelles sont cultivées et fleuries depuis le printemps 2017. Les légumes qui y sont produits sont donnés aux bénéficiaires de l'épicerie qui apprennent à les cuisiner en ateliers collectifs organisés en partenariat avec la Banque Alimentaire. Dans le cadre des deux épiceries solidaires animées et gérées par des personnes en insertion professionnelle, l'aide apportée contribue à la fois au rééquilibrage budgétaire de foyers en difficulté mais également à la diffusion de bonnes pratiques en matière de consommation et d'habitudes alimentaires.

Il arrive cependant que des citoyens ne puissent se rendre à l'épicerie, pour des raisons de santé mentale ou physique. En 2020, les agents du Pôle accompagnement social souhaitent mettre en place, en lien avec les partenaires du territoire, des modalités de repérage puis de distribution à domicile dans le cadre d'un suivi personnalisé. Ces temps de rencontre chez la personne seront également l'opportunité de relancer ou d'installer des relations en cas d'isolement social fort et d'évaluer la compatibilité de ses conditions d'hébergement avec son état de santé.

#### LES PROJETS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

0,017 M€ seront consacrés en 2020 à des projets déployés en direction des agents et des usagers de la Ville de Nancy.

### Améliorer la visibilité des actions solidarité de la Ville de Nancy

- Déployer la démarche de formation des agents en matière d'accès au numérique en privilégiant la sensibilisation à la protection des données personnelles
- Le soutien des agents dans leur rôle d'accompagnement du public face au problème de citoyenneté que constitue l'illectronisme, sera renforcé en 2020. Des actions menées en lien avec la Mission Nancy Ville Numérique, la Maison de l'Emploi et des partenaires privés comme Google seront proposées aux agents du CCAS en situation d'accueil du public.
- Renforcer la qualité de l'accueil des usagers du CCAS L'amélioration continue de la qualité de l'accueil au CCAS prévoit l'organisation de journées d'échanges en immersion entre les postes des agents d'accueil du CCAS et ceux du Centre de Contact de la Ville de Nancy pour faciliter l'orientation téléphonique des Nancéiens. La borne d'accès aux droits numériques labellisée CAF et inaugurée en février 2019, sera présentée lors de modules « citoyenneté active ».

### Faciliter la création et l'animation du lien social dans les domaines de la santé, la solidarité et le handicap

- Favoriser un meilleur équilibre de la qualité de vie au travail des agents
- Un programme expérimental orienté sur l'éveil musculaire des agents des structures du Pôle Solidarités Éducation Famille est réalisé en partenariat avec la Fédération Française du Sport en Entreprise. Il vient compléter les « midis sportifs de la Pep » et du « PoinK » pour prendre ou reprendre une activité physique ou sportive dans un cadre sécurisé.
- Enrichir les connaissances des agents pour mieux sensibiliser à l'accueil de collaborateurs handicapés
- D'une part, l'animation en continu d'un comité de rédaction chargé de la mise à jour des pages web « accompagnement du handicap » sur le site internet de la Ville de Nancy.

- D'autre part, la mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation accessibles à tous les sites et établissements du CCAS.

Différents ateliers de sensibilisation représentants quatre types de handicap ont été identifiés. Le handicap mental avec l'AEIM, le handicap psychique à travers des témoignages de personnes en situation de handicap et deux ateliers sur le thème de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et sur les maladies chroniques évolutives.

 Relayer les campagnes nationales de santé auprès des agents et des Nancéiens
 Le CCAS, en lien avec le service hygiène et santé publique, prévoit de relayer l'opération « Mois sans tabac » au siège ainsi que dans les établissements seniors et petite enfance.

Est également programmée, la sensibilisation aux dépistages organisés des cancers : colorectal (Mars Bleu), du sein (Octobre Rose) ainsi que le relais de la campagne de sensibilisation à la vaccination tout au long de la vie.

• Améliorer l'accès à l'information pour tous : le Réseau Nancéien des Testeurs de l'Accessibilité Le Réseau nancéien des testeurs de l'accessibilité, animé par le CCAS, réunit une soixantaine d'acteurs issus du domaine du Handicap et du domaine de la Solidarité pour travailler ensemble à l'amélioration de la vie dans la cité, leur donnant la possibilité d'être acteur de leur autonomie. En 2020, l'Office du tourisme de Nancy et le Centre de contact seront concernés.

#### Conduite d'un grand projet solidaire

- Coordonner la démarche NANCY VILLE AMIE DES AINES, certifiée par le réseau national en juin 2019
- L'installation des bancs pour encourager et faciliter la marche
- Le déploiement de la carte Nancy Seniors qui sera proposée à tous les Nancéiens de plus de 65 ans, soit plus de 14 000 personnes.
- La pérennisation des « rencontres du bénévolat » qui, dans un format dynamique en lien avec l'ONPA, organisent la mise en relation des associations et des seniors, futurs bénévoles.

#### S'inscrire dans la démarche de transition écologique

• Le CCAS engage un programme d'actions qui encourage la démarche de transition écologique nancéienne En 2020, le CCAS développera des actions pour promouvoir les domaines incontournables de la transition auprès des agents ou auprès du public en situation difficile, alimentation raisonnée, prévention des déchets, sobriété énergétique et mobilité.

### Jeunesse, sports et loisirs

#### SOUTENIR ET ENCOURAGER L'ESPRIT DE CITOYENNETÉ DE LA JEUNESSE

La Ville de Nancy avec ses partenaires publics et associatifs portera une attention toujours soutenue à l'épanouissement et l'encouragement de l'esprit citoyen des jeunes en :

- accompagnant et encourageant les jeunes vers une citoyenneté exemplaire,
- favorisant l'égalité des chances et soutenant le partenariat associatif et les projets des jeunes,
- facilitant l'intégration des étudiants dans la vie de la cité.

### Accompagner et encourager les jeunes vers une citoyenneté exemplaire

Afin d'encourager encore davantage les jeunes à entrer dans la citoyenneté, le Conseil Nancéien de la Jeunesse ouvert aux jeunes de 15 à 25 ans qui vivent, étudient ou travaillent à Nancy leur donne la parole, en valorisant les initiatives de ceux qui veulent s'investir.

Doté d'un budget de 0,010 M€ (prestations de service, transport), le Conseil Nancéien de la Jeunesse, composé de 33 membres a été renouvelé en janvier 2019 pour un 11ème mandat de 3 ans. Il poursuivra son travail de sensibilisation aux valeurs républicaines et apportera son regard sur les projets de Ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement et de mémoire notamment.

L'année 2020 verra la poursuite des Prix Nancy Jeunes, dont le lancement en 2017 a été un grand succès, destinés à soutenir, par le biais de bourses, des projets citoyen, d'engagement, d'innovation, scolaire ou professionnel portés par les jeunes nancéiens, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Une dotation de 0,020 M€ est consacrée à ces Prix Nancy Jeunes.

### Un partenariat fort avec les associations jeunesse et d'éducation populaire

La Ville de Nancy demeure attentive à ce que tous les Nancéiens puissent bénéficier d'activités de loisirs et participer aux projets favorisant le développement de la citoyenneté, dans l'esprit des valeurs de cohésion sociale qu'elle a toujours portées. Les associations s'investissant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire seront ainsi pleinement soutenues.

Fortes de près de 8 300 adhérents en 2019 et d'un public annuel de 30 000 personnes, les 7 MJC de Nancy et leur Union locale constituent des partenaires essentiels de la vie nancéienne. Lieux de rencontres et d'animation, elles sont pour les Nancéiennes et les Nancéiens des acteurs incontournables de la vie quotidienne de la cité et des points d'appui remarquables pour l'épanouissement de chacun, dans une optique de formation de citoyens libres et autonomes, conscients de leurs aptitudes.





60





Les MJC, avec lesquelles la Ville de Nancy a renouvelé pour une période de quatre années, jusqu'au 31 décembre 2021, ses conventions d'objectifs et de moyens, sont les principales partenaires de la politique publique jeunesse de la Ville de Nancy et s'inscrivent fondamentalement dans une dynamique plus large encore de développement social local, tenant compte à la fois des aspirations de chacun comme de la dimension collective de la vie sociale et des projets dans un esprit d'ouverture vers les quartiers dans lesquels elles sont implantées. Un budget de subvention de 2,453 M€ est prévu pour le fonctionnement des Maisons des Jeunes et de la Culture. Cette somme comprend les subventions relatives aux agents mis à disposition.

En matière patrimoniale, les MJC bénéficieront de programmes d'investissements permettant d'engager en 2020:

- la sixième phase de travaux du plan pluriannuel de rénovation sera conduit sur la MJC Lillebonne pour 0,050 M€,
- les travaux de rénovation de la façade de la MJC Pichon pour 0,060 M€,
- MJC 3 Maisons: un groupe projet a été constitué pour réfléchir à la réhabilitation des bâtiments. Il est constitué de membres du conseil d'administration et de la direction de la MJC ainsi que les élues municipales de délégation et de territoire accompagnées des services de la Ville. Un bureau d'étude a été chargé de présenter un diagnostic ainsi qu'une étude de faisabilité relative à une restructuration de l'annexe (ancienne école Fontenoy). En 2019, la Ville a désigné un programmiste afin d'établir, en lien avec le groupe projet, un pré programme qui sera le fondement du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre. La procédure de désignation du maître d'oeuvre sera lancée au cours du premier semestre 2020.

En dehors de ces opérations, 0,018 M€ seront consacrés aux subventions d'équipement des MJC pour le matériel nécessaire aux activités et 0,010 M€ concerneront divers travaux d'entretien.

Le partenariat avec les Centres sociaux Beauregard, Jolibois et La Clairière renouvelé pour la période 2019-2021 est empreint des thématiques de cohésion sociale, d'accompagnement à la parentalité, de démarche éducative, d'insertion et d'engagement citoyen des habitants mises en évidence lors des diagnostics partagés par les habitants et acteurs du territoire avec un soutien de 0,432 M€ pour ces trois centres sociaux qui réunissaient 2 815 adhérents en 2019.

Le soutien de la Ville au mouvement associatif investi dans le champ de la jeunesse se traduira également par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet d'un montant de 0,416 M€ à près de 40 associations. Ainsi, le partenariat avec l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy telles le Buisson Ardent, Asae Francas ou le Club Saint-Nicolas sera poursuivi, et demeurera, en cohérence avec l'exigence de transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux loisirs et à la culture.

La Ville de Nancy restera vigilante pour favoriser la mise en place d'actions inscrites dans le cadre du Contrat de Ville, privilégiant les valeurs républicaines, du vivre ensemble et de l'égalité des chances ; une attention particulière sera accordée aux actions

en direction de publics en grande difficultés d'insertion, tels que les projets permettant de se retrouver autour de la cellule familiale.

Les Opérations Vacances, avec 0,030 M€ de subventions accordées à une dizaine d'associations, visent à favoriser la mise en place d'activités pour les jeunes, dans les quartiers prioritaires, leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs de proximité, ainsi qu'une prise en charge éducative pendant les périodes de vacances organisées autour de projets de dimensions locales ou régionales. Bon nombre de ces actions s'inscrivent dans une démarche de co-construction du projet et de chantiers contreparties de la part des jeunes et des familles.

Grâce aux opérations Argent de Poche (186 jeunes en 2018) et Equipe Mobile de Travaux (56 jeunes en 2018), avec un budget de 0,045 M€, la Ville s'inscrit dans le cadre de la prévention et de la réinsertion sociale de jeunes Nancéiens en apportant son soutien à ces opérations qui permettent de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle et de contribuer activement à la vie collective.

### Faciliter l'intégration des étudiants dans la vie de la cité à travers des évènements fédérateurs

Avec près de 51 000 étudiants, l'agglomération nancéienne est le deuxième pôle d'enseignement supérieur de la nouvelle Grande région Est, 2ème aire urbaine française en termes de densité d'étudiants pour 10 habitants, la Ville de Nancy, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, apporte son soutien financier et matériel aux associations étudiantes qui contribuent à l'accueil et à l'insertion des étudiants dans la cité et participent à la promotion et au rayonnement de la Ville à travers une enveloppe de 0,016 M€ comprenant un soutien sous forme de subventions mais également de prestations de service.

En 2020, la Ville soutiendra plusieurs évènements fédérateurs favorisant leur intégration sur le territoire : Les 24h de Stan, la Nocturne étudiante et Faim d'échanges.

#### **SPORT**

#### Favoriser la pratique physique et sportive pour tous

Une pratique sportive régulière favorise le bien-être et la santé tant chez l'adulte que l'enfant : développement musculaire, prévention cardio-vasculaire, épanouissement personnel. Le sport transmet également des valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes et génère des relations intergénérationnelles. Pratiqué à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière libre, le sport contribue à la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre.

La Ville de Nancy continue de s'engager en faveur d'un «sport pour tous» qui s'adresse à tout à chacun pour des pratiques sportives libres ou encadrées, de loisirs ou de compétitions, quel que soit l'âge ou le lieu choisi.

### L'apprentissage de disciplines sportives et la transmission de valeurs

Pendant le temps scolaire, 7 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés interviennent une heure par classe par semaine dans toutes les écoles élémentaires publiques de la Ville afin d'animer une séance d'éveil et de coordination motrice en partenariat avec le professeur. Les élèves du CP au CE2 sont concernés par l'apprentissage du sport, y compris les élèves en situation de handicap et en difficulté intégrés en classes adaptées. Près de 3 000 élèves sont ainsi concernés.

En outre, dans le cadre des activités périscolaires gratuites organisées par la Ville de Nancy, les ETAPS interviennent chaque soir auprès des élèves du CP au CM2, ayant choisi des activités sportives dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire.

Par ailleurs, les stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une quarantaine de disciplines individuelles ou collectives. A l'issue de près de 200 stages sportifs organisés lors des vacances scolaires de Printemps, d'été et de la Toussaint, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, renforcer leur apprentissage en s'inscrivant dans un club.

Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif avec un coût de  $6,10\,\mbox{\&}$  à  $42,70\,\mbox{\&}$  pour 10 heures de sport sur 5 jours, favorisant ainsi l'accès et la pratique du sport pour tous.

La Ville de Nancy diversifie désormais le champ d'intervention des animations sportives en s'adressant aux seniors avec la mise en place en partenariat avec le CCAS de pratiques sportives encadrées à destination des pensionnaires et riverains des foyers résidences désireux de reprendre une activité physique. Deux sites différents, Pépinière et Parc Sainte-Marie, accueillent des sorties de deux heures hebdomadaires permettant de pratiquer la marche nordique et d'autres activités physiques.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,041 M€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires

et de frais de transport. 0,003 M€ seront consacrés à de l'investissement dans du matériel sportif.

Les recettes attendues concernant les inscriptions pour les différentes stages et animations sportives sont estimées à  $0.033\,\mathrm{M}\odot$ .

### Des installations sportives au service de pratiques sportives libres ou encadrées

Afin de permettre à chacun de pouvoir pratiquer une activité physique selon son envie, la Ville de Nancy met à disposition de près de 150 associations sportives nancéiennes et des pratiquants libres une soixantaine d'installations réparties sur le territoire.

0,010 M€ sont consacrés à l'entretien et à la sécurité des stades et des 18 terrains multisports, de 2 espaces work-out et de 21 agrès en accès libre permettant à de nombreux adeptes de pratiquer sport et fitness en plein-air. 0,025 M€ sont consacrés aux contrôles et à la mise en conformité des buts et panneaux de basket.

27 gymnases et 20 stades et installations spécifiques fonctionnent de 7h30 à 22h30 et accueillent les publics scolaires élémentaires et secondaires en journée, les universitaires et les clubs en soirée. Les samedis et dimanches sont ouverts aux compétitions. La mise à disposition de ces installations sportives, gracieusement accordée aux associations sportives nancéiennes, représente un élément de développement important pour les clubs.

Hors frais de personnel liés aux différents agents intervenant sur les installations (jardiniers et agents d'exploitation), pour le fonctionnement quotidien des gymnases et des espaces sportifs de plein air, les différents achats de matériels et fournitures relevant de la Direction de la Jeunesse et des Sports représentent 0,020 M€.

En matière d'investissement dans les installations sportives,

- 0,400 M€ pour la restructuration et extension du gymnase Bazin,
- 0,200 M€ sont prévus pour la création d'un second dojo en extension au gymnase du Placieux débutée en 2019,
- 0,075 M€ pour l'aménagement des abords du gymnase Provençal et la création d'espaces ludiques et sportifs,
- 0,075 pour la rénovation du mur d'escalade du gymnase Provençal.

Divers petits travaux et l'achat de matériel sur les gymnases et stades (achat et installation de buts, panneaux, montants, potences et divers poteaux selon les disciplines, matériel horticole) sont prévus pour 0,055 M€.

Les redevances attendues au titre de l'occupation des gymnases et terrains de sport sont estimées à  $0,105\,\text{M}\odot$ .

#### Le soutien au mouvement sportif amateur

La Ville de Nancy apporte un soutien tout au long de l'année afin de permettre à 150 associations sportives particulièrement dynamiques de mener à bien différents projets liés à la pratique

du sport pour tous ou de compétition.

Un soutien direct global de 1,020 M€ est consacré à l'encouragement au sport à la fois pour :

- •le fonctionnement quotidien des associations sportives, qu'elles évoluent au plus haut niveau national de leur discipline ou dans des championnats fédéraux régionaux et départementaux amateurs et pour les manifestations (0,822M€),
- l'organisation de manifestations sportives, d'envergure nationale ou d'intérêt plus local, est un élément important de la vie d'un club, lui permettant de faire découvrir son activité à un plus large public et de participer à l'animation sportive de la cité. La Ville de Nancy apportera son concours à l'organisation, à l'échelle de l'agglomération, de diverses manifestations qui rythment la vie sportive : Semi-marathon du Grand Nancy, Meeting Stanislas, Caf'Arnaüm, Rallye de Lorraine Historique, Rallye de Lorraine Automobile, Marche Nancy Metz, Challenge Eisenbach, Open Fémina, Meeting de Natation, tournoi de rugby international Stanislas Seven, Octobre Rose et Courses de la Saint-Nicolas. Le soutien de la Ville se concentrera ainsi sur le soutien aux compétitions populaires ouvertes à tous.

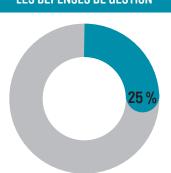
Enfin, 0,012 M€ seront destinés à aider les clubs souhaitant acquérir du matériel, notamment pédagogique nécessaire à la pratique des différentes activités du club, ou effectuer des travaux dans leurs locaux.



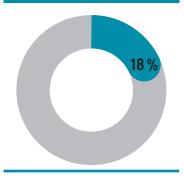
	Fonctionnemen	t		Investissement		
En M€	Crédits 2020	Réalisé 2015/2018	Réalisé au 1/11/19	Reste à réaliser <sup>(1)</sup>	CP 2020	Total AP 2015/2020
Administration exemplaire	24,831	10,482	0,884	1,623	2,952	15,940
Gouvernance et participation	3,529	0,768	2,488	0,818	0,010	4,084

(1) cette colonne correspond à la différence entre le total des inscriptions budgétaires 2019 et le consommé au 1er novembre. Une grande partie de ces crédits fera l'objet de reports qui seront intégrés en décision modificative

#### PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



#### PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



### Administration exemplaire

#### Les Formalités Administratives

#### Des services au plus proche des citoyens

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.

Les dépenses de cette Direction sont essentiellement des dépenses de personnel et 0,008 M€ sont consacrés à l'achat des imprimés divers nécessaires aux services dont les livrets de famille, les feuillets des registres d'état civil ainsi que la confection des registres d'état civil. Ces services axés essentiellement vers le public accueillent environ 1000 usagers par semaine.

Les activités du service sont en évolution notamment du fait de la dématérialisation des démarches mais également par les transferts de compétences décidés par l'État vers les communes comme l'instruction des PACS, la rectification des erreurs matérielles sur les actes d'état civil et l'instruction des demandes de changement de prénom. Ces évolutions amènent à adapter l'organisation du service et à veiller constamment à l'adéquation entre les compétences des agents et les missions à réaliser.

Obligatoire pour les communes dotées d'une maternité à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018, notre commune a été une des premières villes de France à tester le dispositif COMEDEC (COMmunication des Échanges de Données de l'État Civil) dès l'été 2013. Depuis cette date, elle a définitivement intégré ce dispositif dans sa phase opérationnelle permettant de réduire l'impression de

66

### Nancy,

plusieurs milliers de courriers liés à la progression constante des demandes d'actes d'état civil.

Le service population élabore les dossiers des pièces d'identité, assure la gestion des listes électorales ainsi que d'autres tâches annexes comme les attestations d'accueil et certificats divers.

Ces missions se poursuivront naturellement en 2020 avec l'accueil croissant d'usagers issus d'autres communes notamment en raison de l'évolution des modalités d'instruction des cartes nationales d'identité selon une procédure désormais identique à celle des passeports biométriques et l'organisation d'un scrutin (élections municipales).

#### Guichet d'accueil et mairies de quartier

Les mairies de quartier poursuivent leurs missions de proximité au service de la population. En termes de fréquentation, l'accueil de l'Hôtel de Ville, principalement directionnel (physique et téléphonique), a recensé plus de 100000 personnes au cours de l'année. Les mairies de quartier, fonctionnant en guichet unique, ont délivré diverses prestations en matière de sport, de jeunesse, d'éducation, de formalités administratives, de mobilité, d'action sociale, de culture. Elles sont également amenées à traiter des questions relatives au cadre de vie, en lien avec Nancy en direct. Les mairies de quartier ont accueilli, dans leur nouveau périmètre, plus 50000 personnes.

#### Le recensement de la population

Le service a également la charge des opérations de recensement de la population qui concerne chaque année un échantillonnage de 8% des logements de la commune.

Ce dernier sera décomposé en deux parties en 2020 avec d'une part, le recensement des personnes sans-abris et des habitations mobiles présentes sur la commune et d'autre part, le recensement traditionnel des Nancéiens.

La population légale de notre commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 106 953 habitants, selon l'INSEE.

#### Les cimetières

Dans les deux nécropoles de la commune, est assurée la gestion de plus de 42 000 concessions funéraires et cinéraires ainsi que des columbariums et un espace du souvenir.

En 2020, la Ville de Nancy poursuivra l'aménagement du cimetière de Préville avec la pose de nouveaux columbariums (0,017 M€).

Les recettes liées à la vente des concessions funéraires et cinéraires sont estimées à 0.523 M€.

Le budget de fonctionnement des cimetières est principalement consacré aux travaux d'entretien courant et à la prise en charge des frais d'obsèques des indigents (0,105 M€).

L'engagement de nos nécropoles dans la démarche du « zéro phyto » débuté dès 2018 avec la réalisation d'un diagnostic écologique et la définition d'un plan d'actions, se poursuivra en 2020 avec la mise en œuvre effective de la démarche et l'accompagnement du personnel dans la conduite du changement des pratiques professionnelles.

Fort de son expérience développée dans ce domaine depuis 2006, la Direction des Parcs et Jardins de la Ville aura en charge

à compter du 1er janvier 2020 la gestion des aménagements des cimetières dans une logique patrimoniale, pour Préville, et de biodiversité pour le cimetière du Sud.

Des programmes de formation et d'action seront programmés pour accompagner les équipes techniques et ainsi améliorer l'entretien des cimetières.

#### NANCY VILLE NUMÉRIQUE

Côté numérique, le budget 2020 est fortement orienté par la feuille de route « Numérique responsable et inclusif ».

Ainsi les différents équipements acquis ou renouvelés par le biais de notre participation au fonctionnement de la DSIT mutualisée seront faits dans le respect de normes environnementales et d'une durabilité accrue. Ceci se fera cependant via une stabilité des dépenses due en partie à la poursuite du travail sur l'allongement de la durée d'utilisation du matériel numérique.

Les élections municipales de 2020 entraîneront aussi des dépenses d'équipements (matériels, smartphones, signatures électroniques, ...) des membres de la future équipe (coût estimé: 40000€).

Côté applicatifs, deux axes retenus, le lancement de l'opération dématérialisation du dossier de l'agent par la DRH et une refonte du système de gestion des services techniques et patrimoine afin de s'aligner sur les outils utilisés par le Grand Nancy et la ville de Vandœuvre. Tout ceci pour un budget estimatif de 100 000 € cette année.

En s'appuyant sur la réussite de l'utilisation des outils de la SPL Xdemat, une expérimentation d'archivage électronique sera lancée en 2020 pour un côut de 3000 euros€ et la mise à disposition par la DSIT d'un serveur dédié. En cas de réussite, cette expérience pourrait être étendue à d'autres collectivités de la métropole.

#### FLOTTE AUTOMOBILE - PARC AUTO

La Ville de Nancy a décidé le renouvellement de la flotte automobile de service sur 3 ans, en respect des engagements pris pour la Transition Écologique.

Ainsi, en 2020, 27 berlines de liaison seront renouvelées en technologie électrique. 13 fourgonnettes seront renouvelées dont 9 électriques et 3 camions-plateaux acquis. L'opération mobilisera un budget global de 0,791 M€.

#### **GESTION DES FLUIDES**

#### Marché global de performance énergétique

L'exécution du marché public global de performance va accentuer les efforts engagés depuis plusieurs années en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et la valorisation par les Certificats d'Économie d'Énergie.

Ainsi, un marché public global de performance a été conclu avec l'entreprise DALKIA, pour une durée de 8 ans. Ce marché devra permettre la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique dans 58 bâtiments communaux, pour un budget de 4 M€ TTC.

Au terme des travaux et grâce à une conduite et une maintenance optimisée des installations de chauffage, il est prévu des économies d'énergie à hauteur de 0,202 M€ / an.

Un second marché d'exploitation- maintenance de 108 sites est déjà intervenu début 2019, au bénéfice de l'opérateur DALKIA



68



pour une durée de 4 ans, ménageant des économies d'énergie évaluées à 0,066 M€.

Pour l'exécution de ces deux contrats, il est prévu au BP 2020, des crédits à hauteur de 0,900 M€ en section d'investissement pour couvrir les frais d'études et les premières interventions sur les bâtiments, qui se poursuivront sur 2021 (et au plus tard 2022).

Les frais de conduite (P2) et de garantie totale (P3) sont inscrits en fonctionnement à hauteur de 0,393 M€ TTC.

#### **Budget fluides**

Le budget affecté aux dépenses d'énergie inscrit au titre de 2020 s'élève à 3,449 M€

Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2019, pour laquelle la dotation s'est élevée à 3,354 M€.

Le bilan des dépenses d'énergie permet d'afficher une baisse de 0,900 M€ par rapport à l'année 2013 prise en référence, pour laquelle la facture s'était élevée à 4,366 M€ TTC, concernant l'eau, le gaz, l'électricité, le fioul et le chauffage urbain.

#### Fourniture d'électricité verte

La Ville de Nancy et son CCAS ont souhaité pouvoir bénéficier de la fourniture d'une électricité garantie 100 % d'énergie renouvelable, dans le cadre du nouveau contrat-cadre 2019 - 2020 mené par la Métropole du Grand Nancy, coordonnateur du groupement de commande. 100 % énergie électrique verte dans les bâtiments Ville et CCAS a fait l'objet de négociations auprès du fournisseur de la Ville de Nancy.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, l'intégralité des bâtiments municipaux et CCAS alimentés par des abonnements en Tarifs Jaune et Vert disposent de l'électricité verte, et ce pour un surcoût 2,673€ TTC/an en 2019 puis 6911,16€ TTC / an en 2020 et 2021.

Concernant les bâtiments alimentés en Tarif Bleu (puissance souscrite inférieure à 36 kW) et l'éclairage public des sites extérieurs, le choix d'électricité garantie 100 % d'origine renouvelable interviendra en 2020 pour un surcoût annuel de 5577,60 € TTC en 2020 et 2021.

#### LE CENTRE TECHNIQUE

Les ateliers du Centre Technique participent à l'optimisation des moyens en exécutant de nombreux travaux en régie, dont les plus importants et habituels sont :

- l'entretien des fontaines et la réfection des bassins d'eau,
- l'installation technique des deux foires de Nancy (électricité, plomberie, etc...),
- les travaux de maintenance des ouvrages dans les bâtiments municipaux, notamment les écoles,
- la fabrication des décors des spectacles de l'Opéra National de Lorraine (générant une recette à hauteur de 0,495 M€),
- les travaux et la fabrication des supports des diverses expositions organisées par les musées et les partenaires de la Ville de Nancy,

• enfin les travaux et la logistique nécessaires à l'implantation des habituels grands évènements nancéiens (Livre sur la Place, Saint Nicolas, illuminations)

En parallèle, 0,352 M€ sont dédiés à l'exécution des contrats de maintenance d'équipements techniques et de sécurité incendie dans les bâtiments.

Egalement 0,150 M€ sont réservés aux contrôles réglementaires annuels d'ouvrages et d'équipements.

#### MÉCÉNAT

En 2020, la montée en puissance du mécénat reposera sur une volonté politique forte qui se traduira par :

- la poursuite de la stratégie de mécénat autour de la politique événementielle et patrimoniale de la collectivité. Sur le volet patrimonial cela se traduira par un partenariat renouvelé avec la Fondation du patrimoine,
- la recherche structurée des mécènes,
- la création, le développement et l'entretien des relations avec les mécènes et les réseaux d'entreprises,
- la gestion administrative, juridique et financière des partenariats et de la collecte des dons.

Un budget de 0,005 M€ en fonctionnement sera consacré à sa mise en œuvre.

### Gouvernance et participation

#### LA MOBILISATION DES INSTANCES DE PARTICIPATIONS

En soutenant les 7 conseils citoyens de la Ville et 12 associations dédiées aux actions d'animation de proximité, la Ville concourt au mieux vivre ensemble et à la participation des habitants à la vie de la cité.

Les Conseils Citoyens sont impliqués dans la vie quotidienne des quartiers et assurent le relais entre les habitants, les acteurs économiques, le monde associatif et la Ville, avec des moyens renforcés en matière de participation digitale.

Ils contribuent à la qualité de vie en participant à la définition et au suivi des projets d'aménagement (Croix de Bourgogne, Esplanade Cuénot), aux évolutions des usages urbains (stationnement, mobilités, voiries) et à l'amélioration du cadre de vie (éclairage, mise en sécurité, embellissement).

En 2020, leur mandat prend fin avec celui de la municipalité, avant d'ouvrir un nouveau cycle.

Le soutien financier aux différentes associations de quartier chargées d'animer et de contribuer au mieux vivre ensemble représente un budget de 0,109 M€ en 2020.

D'autre part, comme chaque année, la Ville accueille ses nouveaux habitants à l'Hôtel de Ville pour leur faire découvrir et leur présenter l'ensemble des services publics et associatifs mis à leur disposition. Le budget consacré à cette manifestation est de  $0.01\,\mathrm{M}\odot$ .

#### LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, assure le traitement de toutes leurs demandes.

La Fête des Associations, organisée le 22 septembre 2019 a accueilli près de 200 associations au Parc de la Pépinière. Ce moment a témoigné de la dynamique associative du territoire. Organisée en biennale, cette fête laissera sa place en 2020 à un Forum Inter-Associatif qui proposera des formations correspondant aux attentes des responsables bénévoles (0,005 M€).

Par ailleurs, en complément du prix « Nancy citoyenne » de la Ville de Nancy qui récompense chaque année les projets solidaires des associations présentes sur le territoire (0,002 M€), l'appel à projets associatifs lancé en 2018 en matière de transition écologique sera reconduit en 2020. Dans le cadre de la feuille de route pour la transition écologique de la Ville de Nancy, « Nancy 2030, cap sur le Ville écologique », cet appel à projets vise à soutenir les associations qui s'engagent en faveur de la transition écologique et qui incitent les Nancéiens à passer à l'action (0,015 M€).

# Nancy.fr